

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

2 ÉDITORIAUX
4 FAITS MARQUANTS 2018
6 2018 EN CHIFFRES

O1
L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE
EN 2018

PAGE 10
LES ACTIONS MENÉES
11 Le plan immobilier pénitentiaire 15 000 places
15 Développement durable et transition énergétique
16 Volet judiciaire : de nouvelles commandes,
de nouvelles approches

PAGE 20
LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES
22 Les opérations judiciaires livrées
26 Les opérations judiciaires en travaux
31 Les opérations judiciaires en études

PAGE 34
LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES
36 Les opérations pénitentiaires livrées
38 Les opérations pénitentiaires en travaux
40 Les opérations pénitentiaires en études

O2
L'AGENCE

PAGE 56
PRÉSENTATION DE L'AGENCE
57 Missions et statut
58 Le conseil d'administration
60 Le cadre conventionnel de réalisation des opérations
confiées à l'Agence
64 L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

PAGE 66
L'ORGANISATION DE L'AGENCE
67 La direction générale
71 Les directions de programme et des services experts
72 Le contrôle de gestion
73 La direction juridique, administrative et financière
77 L'agence comptable et le service facturier
78 La communication externe

O3
LE RAPPORT FINANCIER
PAGE 82

82 Le contexte
82 L'exécution du budget
84 Le budget des opérations pour compte de tiers
au 31 décembre 2018



L'APIJ EST SOUS TUTELLE
DE LA GARDE DES SCAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE,
NICOLE BELLOUBET.
LE MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS
EST ASSOCIÉ À
CETTE TUTELLE.

OPÉRATEUR
IMMOBILIER SOUS
TUTELLE DU MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

L'Agence a pour mission
de construire, rénover
et réhabiliter des palais de justice
et des établissements pénitentiaires
en France métropolitaine et dans
les départements et collectivités
d'outre-mer.

Elle participe, par ses études
et expertises, à la définition de
nouveaux programmes judiciaires
et pénitentiaires. L'Agence pilote
plus d'une soixantaine d'opérations.

Ses équipes opérationnelles
pluridisciplinaires, composées
d'ingénieurs, d'urbanistes
et d'architectes, appuyées
par des services administratifs,
juridiques, financiers, lui permettent
d'assurer des interventions
étendues, depuis les recherches,
études et acquisitions foncières
jusqu'aux programmations,
études et travaux, sous toutes
les formes de la commande
publique dans un souci constant
de qualité et d'amélioration
de ses process.



YVES COLCOMBET

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APIJ

Pleinement impliqué, le conseil d'administration a approuvé, au rythme de ses séances, l'accroissement sans précédent du plan de charge de l'Agence.

Trente et une commandes portant sur la réalisation d'opérations pénitentiaires ont été prises en compte. Elles seront complétées par le lancement de 15 nouvelles études dans le domaine judiciaire décidé en avril 2019. L'APIJ se voit ainsi confier plus de 70 opérations qu'elle devra mener à terme.

Ce nombre record de commandes traduit, bien évidemment, l'urgence des besoins de modernisation dans le domaine judiciaire et pénitentiaire, notamment en Antilles et en Guyane, mais surtout le fort engagement de l'État pour sa mise en œuvre.

Ces deux nouveaux programmes pénitentiaires et judiciaires seront l'occasion pour l'Agence de progresser en matière d'exploitation-maintenance, de développement durable et en faveur de la transition énergétique dans un contexte d'évolution de la réglementation « énergie-carbone » et de la préparation du décret sur la réduction des consommations énergétiques dans les espaces tertiaires.

Par leur dimension et leur durée, ces programmes ouvrent aussi de larges perspectives pour proposer des réponses innovantes en matière d'architecture, notamment pour les projets pénitentiaires.

Le lancement de nombreux appels d'offres devra s'accompagner d'une vigilance accrue de l'Agence pour susciter une concurrence dynamique, source de qualité et d'innovation des offres remises, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

Le conseil d'administration salue les efforts de l'Agence qui, dès les annonces de la garde des Sceaux, s'est intensément mobilisée pour tenir les exigences de livraison fixées. Alors qu'elle se réorganisait d'un point de vue fonctionnel mais aussi pratique puisqu'elle a déménagé dans de nouveaux locaux à la toute fin d'année 2018, elle a su faire face et poser les premiers jalons de la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux programmes.

Le conseil d'administration est engagé, comme l'Agence elle-même, dans ce défi que constitue la réalisation de ces ambitieux programmes pénitentiaire et judiciaire. Il veillera au maintien de la mobilisation de l'Agence, à la rigueur de sa gestion, à la bonne tenue des objectifs au service de la politique immobilière de la Chancellerie et aux moyens qui pourront faciliter l'exécution de sa mission.



MARIE-LUCE BOUSSETON

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'APIJ

L'engagement du président de la République de donner les moyens de l'encellulement individuel et de construire pour cela 15 000 places de prison supplémentaires sur deux quinquennats s'est traduit par la présentation du plan immobilier pénitentiaire de la garde des Sceaux, le 18 octobre dernier.

Ses répercussions sur l'activité de l'APIJ sont majeures. D'ici à 2022, l'Agence doit livrer 11 établissements pénitentiaires, deux extensions de capacité d'établissements existants et 16 structures d'accompagnement vers la sortie (SAS). Sept mille places nouvelles seront alors créées. Pour la période 2023-2027, 8 000 places réparties sur 16 nouveaux établissements sont prévues. L'Agence a intégré cette commande hors norme à son plan de charge en mobilisant ses équipes opérationnelles, ses services experts renforcés et en déployant un pilotage managérial adapté.

Pour relever ce défi, elle doit, dans la plupart des cas, mener en parallèle la maîtrise foncière et la conduite des projets de bâtiments, tout en s'inscrivant dans une approche renouvelée des programmes pénitentiaires. Ainsi, répondant à la demande de la garde des Sceaux de développer des petits établissements pénitentiaires orientés vers la prévention de la récidive et situés en milieu urbain, l'Agence a été une force de proposition essentielle dans la définition programmatique et architecturale de ces nouveaux lieux de détention que seront les SAS. La formalisation du programme en 2018 a permis la préparation et le lancement des appels d'offres qui permettront de signer, dès 2019, des contrats pour la réalisation de 11 de ces structures novatrices, en plus des six appels d'offres lancés pour les maisons d'arrêt à livrer d'ici à 2022. Le volet judiciaire n'est pas en reste. Le programme immobilier judiciaire confié à l'Agence et annoncé début 2019 est très consistant : les études préalables des opérations ou schémas directeurs de 19 sites judiciaires viennent s'ajouter aux 10 opérations actuellement en phase d'études de conception et de travaux.

Parmi celles-ci, l'opération de rénovation du palais historique dans l'Île de la Cité a été résolument engagée par la signature

du contrat de maîtrise d'œuvre confié à l'architecte en chef des monuments historiques, et par la mise en place d'une organisation interministérielle permettant la coordination immobilière des trois occupants de ce grand site, Chancellerie pour le palais de Justice, Culture et Centre des monuments nationaux pour la Conciergerie et la Sainte-Chapelle, Intérieur et Préfecture de police pour le « 36 quai des Orfèvres ».

Enfin, ce n'est pas sans une certaine fierté que les équipes de l'APIJ et de l'EPPJP ont vu le tribunal de Paris ouvrir ses portes en avril 2018, concrétisant les efforts considérables fournis pour mener à bien ce projet d'envergure, et ce, jusqu'à la fin. Après la mise en œuvre de 16 scénarios de marche à blanc permettant d'apporter les correctifs nécessaires puis le déménagement de 27 sites judiciaires en 19 semaines qui s'est déroulé à un rythme intense mais sans heurt, le tribunal de Paris a effectivement été mis en service dans des conditions optimales. Avec la mise en service du tribunal de Paris, le lancement de projets judiciaires et la mise en œuvre opérationnelle de l'ambitieux programme pénitentiaire, l'APIJ a montré en 2018 qu'elle restait l'opérateur immobilier de référence du ministère de la Justice, contribuant à la mise en œuvre effective des réformes et des politiques conduites par la garde des Sceaux.

FAITS MARQUANTS 2018



(1)



(2)

JANVIER/FÉVRIER

- » Notification du marché de travaux pour le palais de justice d'Aix-en-Provence.

MARS

- » Lancement de la consultation pour l'extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault.
- » Une convention de mandat et de maîtrise d'ouvrage est confiée à l'APIJ par le Conseil d'État pour la réhabilitation du campus de l'AFPA à Montreuil en vue du relogement de la Cour nationale du droit d'asile et du tribunal administratif.
- » Signature du nouveau contrat de performance 2018-2020.
- » Lancement de la consultation pour le centre pénitentiaire de Lille-Loos. (1)
- » Lancement de la consultation pour les SAS d'Osny et de Meaux.

AVRIL 2018

- » Ouverture du tribunal de Paris aux Batignolles.
- » Lancement de la consultation pour la SAS de Caen.
- » Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour la conception du Centre francilien de sécurité.

MAI

- » Inauguration du palais de justice de Lons-le-Saunier par la garde des Sceaux.
- » Pose de la première pierre par la garde des Sceaux pour la construction du palais de justice d'Aix-en-Provence. (2)
- » Sélection de l'agence d'architecture OMA pour la conception du palais de justice de Lille (notification du marché). (3)

JUIN

- » Prise de possession du centre pénitentiaire Paris - La Santé. (4)
- » Inauguration du palais de justice de Saint-Malo par la garde des Sceaux.
- » L'APIJ est mandatée pour assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations transversales de rénovation et de mises aux normes techniques de l'Île de la Cité et le pilotage de l'instance de coordination des trois maîtrises d'ouvrage des ministères (justice, culture, intérieur).
- » Remise des offres pour le marché de conception-réalisation du centre pénitentiaire de Caen-Iffs.
- » Attribution du marché de conception-réalisation pour l'opération du centre pénitentiaire de Basse-Terre. (5)



(4)



(6)

(5)



(3)



JUILLET

- » Remise des offres pour le marché de conception-réalisation du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan.
- » Lancement de la consultation pour la rénovation du centre des jeunes détenus à Fleury-Mérogis.

AOÛT

- » Achèvement des travaux de remise en état des deux bâtiments inondés du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran.
- » Livraison du nouveau palais de justice de Pointe-à-Pitre. (6)

SEPTEMBRE

- » Démarrage des travaux du palais de justice de Lisieux.
- » Démarrage des travaux du centre pénitentiaire de Lutterbach.
- » Lancement de la consultation pour la SAS de Mans-Coulaines.

OCTOBRE/NOVEMBRE

- » Inauguration des centres pénitentiaires de Draguignan et d'Aix 2 par la garde des Sceaux.
- » Annonce des sites retenus pour le programme de 15 000 places pénitentiaires par la garde des Sceaux.
- » Notification du marché de travaux pour le palais de justice de Mont-de-Marsan.
- » Achèvement des travaux du palais de justice de Poitiers. (7)
- » Lancement de la consultation pour la SAS d'Orléans.

DÉCEMBRE

- » Démarrage des travaux de rafraîchissement dans le palais de justice historique de l'Île de la Cité en vue du redéploiement des juridictions.
- » Lancement de la consultation pour les SAS de Montpellier, de Toulon, de Valence et d'Avignon.
- » Remise des offres pour le centre pénitentiaire de Troyes-Lavau.

(7)



2018 EN CHIFFRES



84
DÉLIBÉRATIONS



122
MARCHÉS ET
85 AVENANTS



3 821
MANDATS ÉMIS
POUR UN MONTANT
DE **89,5 M€**
AU TITRE
DES OPÉRATIONS

1 754
MANDATS ÉMIS
POUR UN MONTANT
DE **13,5 M€**
AU TITRE DU BUDGET
DE L'ÉTABLISSEMENT



9
**OPÉRATIONS
JUDICIAIRES**
EN PHASE
OPÉRATIONNELLE
POUR UN MONTANT
DE **320 M€**



ÎLE DE LA CITÉ



UNE VINGTAINE
D'OPÉRATIONS EN ÉTUDES
PRÉALABLES



24
**OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES**
EN PHASE
OPÉRATIONNELLE
POUR UN MONTANT
DE **1 350 M€**



UNE VINGTAINE
D'OPÉRATIONS EN ÉTUDES
PRÉALABLES

01

L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE EN 2018

PAGE 10

LES ACTIONS MENÉES

- 11** Le plan immobilier pénitentiaire 15 000 places
- 15** Développement durable et transition énergétique
- 16** Volet judiciaire : de nouvelles commandes, de nouvelles approches

PAGE 20

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

- 22** Les opérations judiciaires livrées
- 26** Les opérations judiciaires en travaux
- 31** Les opérations judiciaires en études

PAGE 34

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

- 36** Les opérations pénitentiaires livrées
- 38** Les opérations pénitentiaires en travaux
- 40** Les opérations pénitentiaires en études

Palais de justice de Pointe-à-Pitre, salle des pas perdus
© Gabrielle Voinot

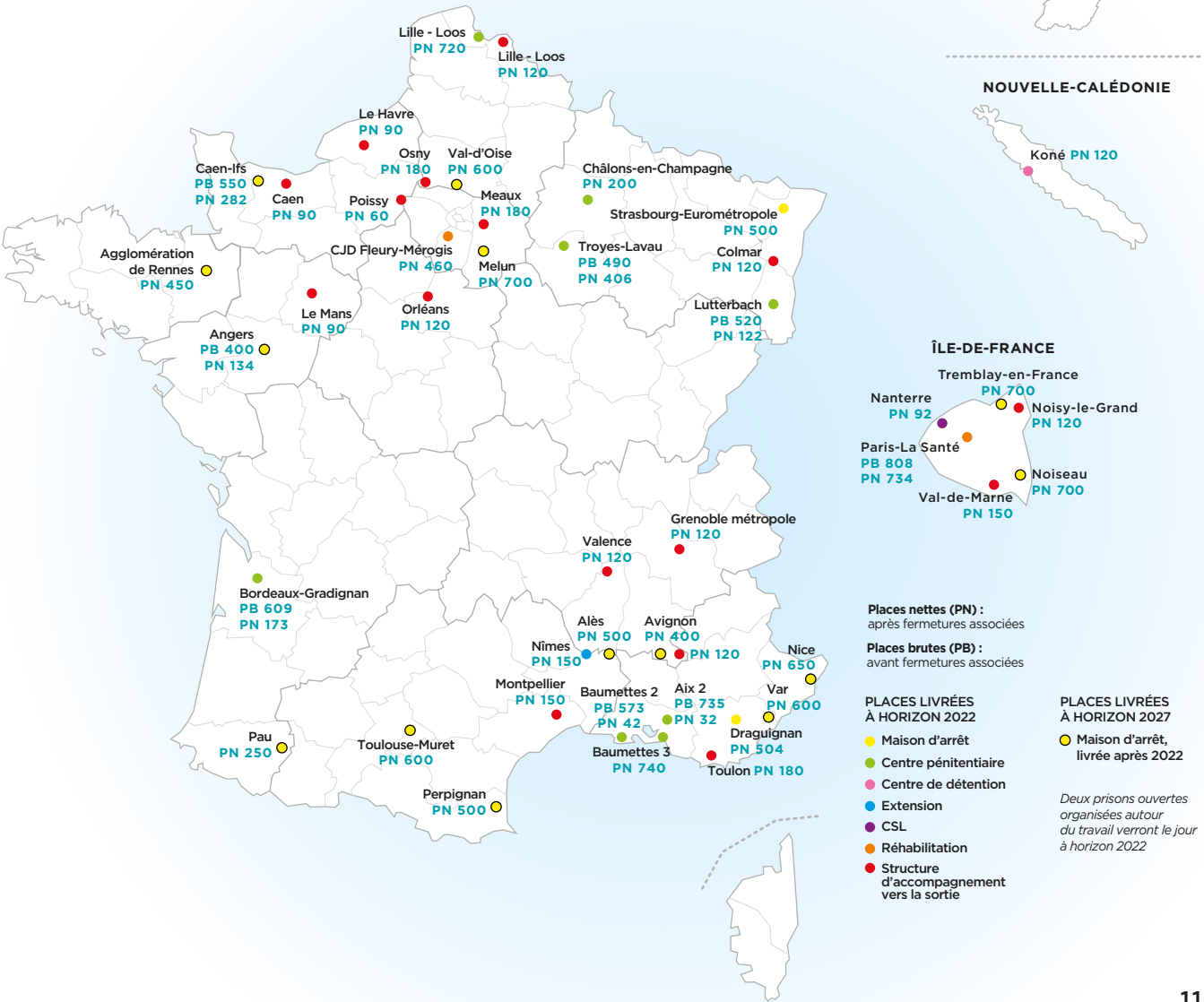
Le plan immobilier pénitentiaire 15 000 places

Le président de la République a fixé un objectif de construction de 15 000 places supplémentaires sur deux quinquennats.

Cet engagement s'est traduit, le 18 octobre dernier, par la présentation par la garde des Sceaux du plan immobilier pénitentiaire.

Ce plan prévoit l'ouverture, sur la période 2017-2022, de 7 000 places nouvelles, ce qui se traduit, pour l'Agence, par la livraison de 11 établissements pénitentiaires, deux extensions de capacité d'établissements existants et 16 structures d'accompagnement vers la sortie.

Pour la période 2023-2027, ce sont 16 nouveaux établissements pénitentiaires qui devront être livrés, pour un total de 8 000 places.



LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE

Le plan immobilier pénitentiaire prévoit la livraison de 2 000 places dans 16 Structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) pour des condamnés à des peines de moins d'un an ou des condamnés à des longues peines qui finissent leur temps de détention.

Ces structures portent l'ambition de préparer à la sortie des personnes détenues, en offrant les conditions nécessaires à la construction d'un projet de réinsertion. Situées en agglomération, elles pourront ainsi accueillir des intervenants extérieurs pour préparer de manière active la sortie : les associations de lutte contre les addictions, en faveur du logement, de l'emploi pourront assurer une prise en charge adaptée.

Les personnes détenues seront autonomisées, par exemple, en assurant elles-mêmes la préparation de leurs repas. Elles pourront également bénéficier d'une formation professionnelle dans le secteur tertiaire.

De petites tailles, ces structures résolument tournées vers l'extérieur bénéficieront d'une architecture contemporaine, de qualité, s'inscrivant de manière harmonieuse dans le tissu urbain.

L'architecture soignée du bâtiment visible de l'extérieur, comme le traitement qualitatif des espaces intérieurs, doivent contribuer à développer la citoyenneté des personnes détenues accueillies et à ne pas stigmatiser la présence carcérale de la SAS localement. Même si la SAS est une structure pénitentiaire, les maîtres d'œuvre sont invités à proposer des conceptions en rupture avec l'architecture carcérale classique.

Dans le référentiel de programmation préparé par l'APIJ, le mur pénitentiaire de 6 mètres de haut a, par exemple, été abandonné au profit de « murs habités » (c'est-à-dire de bâtiments faisant façade ou clôture) complétés par une clôture de qualité urbaine de 4 mètres.

Le principe de barreaudage pénitentiaire classique a également été proscrit. Ce référentiel de programmation détaille plus concrètement les éléments permettant une plus large autonomie : les personnes détenues pourront se déplacer librement au sein de la détention via un système de badge. De nombreux espaces de socialisation sont aussi intégrés au programme de référence, de façon à faciliter les échanges et à éviter un retranchement en chambre.



LA POURSUITE DES RECHERCHES FONCIÈRES PÉNITENTIAIRES

L'Agence a poursuivi le travail de recherches et d'études foncières pénitentiaires engagé en 2017, sur la base des nouvelles propositions communiquées par les préfets. Ce travail se décompose en plusieurs étapes :

- » analyse documentaire du site dans un délai inférieur à une semaine;
- » visite en présence des services de l'État et éventuellement des élus locaux;
- » analyse détaillée dans un délai de quatre à huit semaines, avec proposition d'implantation spatiale;
- » présentation de l'étude et des conclusions de l'Agence à la direction de l'administration pénitentiaire;
- » présentation de l'étude au préfet et éventuellement aux élus locaux.

Trente études ont ainsi été réalisées et restituées en 2018, relatives à l'implantation de structures vers l'accompagnement à la sortie ou de maisons d'arrêt, après 37 réalisées en 2017.

L'annonce du plan immobilier pénitentiaire en octobre 2018 s'est appuyée sur ce travail précis.

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES : L'EXPLOITATION MAINTENANCE

L'Agence a proposé à l'administration pénitentiaire de mettre en place un retour d'expérience, articulé sur quatre volets :

- » réalisation systématique d'un bilan structuré et contradictoire DAP-DISP-APIJ de chaque établissement livré, un an après



UN PILOTAGE RESSERRÉ ET RÉACTIF POUR LES PROJETS DE SAS

La réalisation simultanée de ces structures avec l'objectif ambitieux d'une livraison en 2022 a amené l'Agence à mettre en place une organisation particulière pour assurer un pilotage efficace et homogène des projets. Parmi les principales mesures organisationnelles mises en place, on peut noter :

- » la mobilisation prioritaire de la direction de la programmation et de la prospective pour une grande réactivité aux orientations programmatiques du cabinet de la garde des Sceaux et de l'administration pénitentiaire;
- » l'affectation des projets de manière groupée au sein d'un nombre limité (4) de directions de programme;
- » la mise en place de revues de projets SAS mensuelles réunissant les directions de programme concernées et les services support (SFU, DPP, SJM);
- » le recours généralisé à des accords-cadres pour les prestations d'AMO;
- » la spécialisation d'un agent dans chaque service support;
- » le regroupement de certains projets (lots) présentant des similitudes.

leur mise en service, portant sur les fonctionnalités, les équipements de sûreté, la maintenabilité et la durabilité ;

- » réalisation d'enquêtes structurées et contradictoires pour certains établissements livrés depuis plusieurs années, sur sollicitation de l'administration pénitentiaire ;
- » assistance technique ou juridique sur les dossiers relevant de la garantie décennale ;
- » capitalisation des retours d'expérience et traduction dans les opérations nouvelles ou en cours (programme technique, contrôle qualité, opérations de réception).

Trois établissements ont ainsi été audités en 2018 (Grasse, Baumettes 2, Papeari). Ces premiers retours d'expérience vont être intégrés dans le nouveau programme générique pénitentiaire de 2019. Des correctifs seront également apportés pour les nouveaux établissements en cours d'études ou de travaux (Lutterbach, Lavau, Gradignan, Caen, Lille-Loos, Baie-Mahault, Basse-Terre). L'APIJ a, de surcroît, créé une direction de la qualité de la construction début 2019.

**LE CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CAEN - IFS –
CONCERTATION PRÉALABLE**

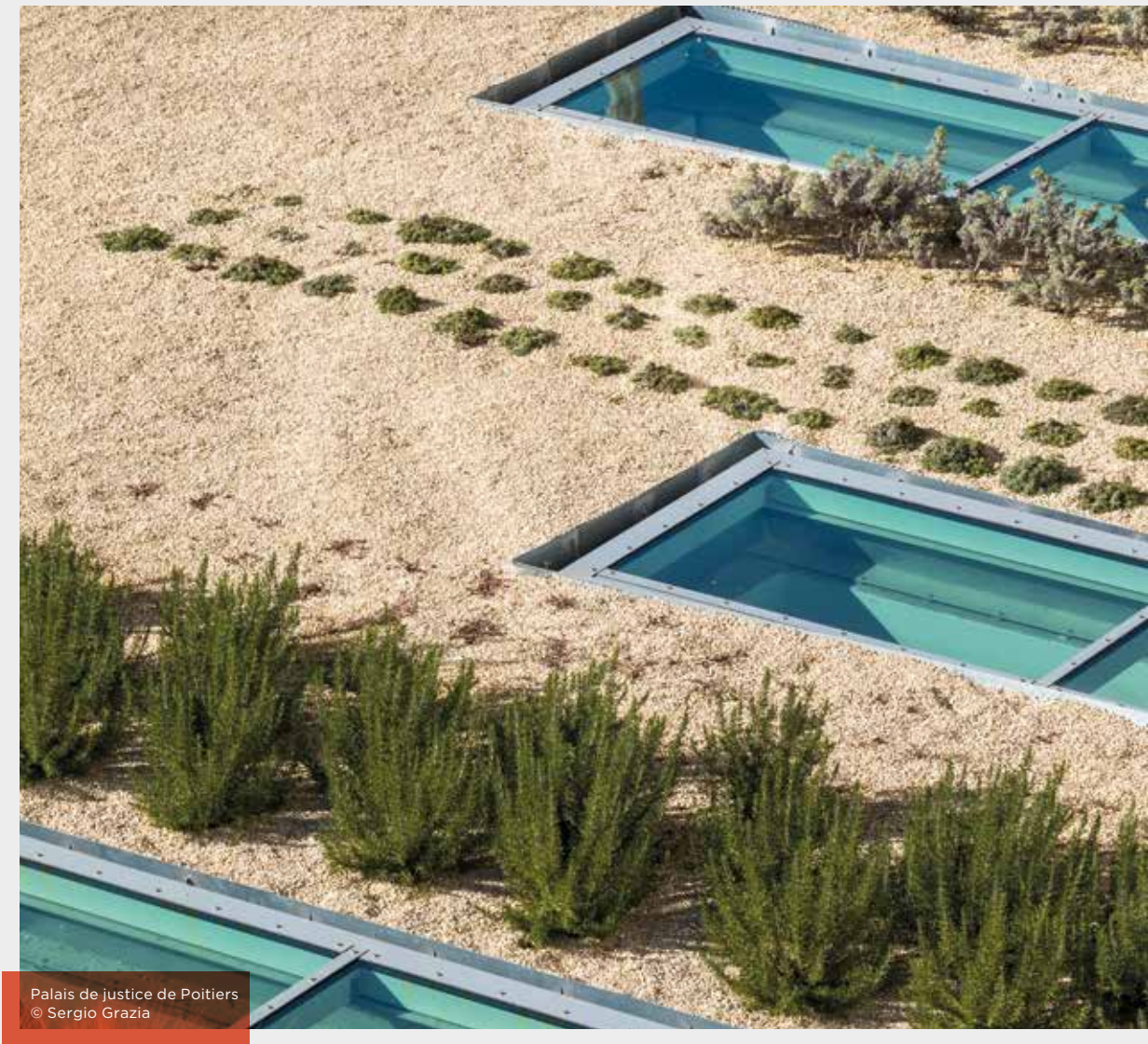
La concertation publique préalable est organisée au titre du code de l'environnement. Bien que facultative, cette forme de concertation est parfois privilégiée par certains maîtres d'ouvrage qui, volontairement, sollicitent alors la Commission nationale du débat public (CNDP) pour la désignation d'un garant. Compte tenu des enjeux posés par la construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune d'Ifs, l'APIJ a choisi de s'inscrire dans cette démarche.

Cette concertation, qui s'est tenue du 2 mai au 12 juin 2018, s'est traduite par la production d'un dossier présentant les principaux objectifs, le coût et les incidences potentielles du projet sur l'environnement. Une page dédiée a également été mise en ligne sur le site de l'APIJ pour favoriser l'information du public. Enfin, une réunion publique et des permanences en mairie ont également été organisées, avec la mise en place de registres pour permettre à toute personne intéressée de venir s'exprimer sur le projet.

À l'issue de cette phase de concertation, le garant a dressé un bilan, rendu public, de ladite concertation, comportant une synthèse des observations recueillies.

Si cette concertation n'a pas amené l'Agence à faire évoluer le projet, celui-ci étant connu et accepté localement et ayant, en amont, pris en compte les spécificités environnementales du site retenu, elle a permis au public et, plus particulièrement, aux riverains de disposer d'une information actualisée.

Forte de cette première expérience concluante, l'APIJ envisage la tenue de nouvelles concertations dès 2019 pour les principales opérations du programme 15 000 à venir.



**DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Une directrice de programme et quatre chefs de projet œuvrent, en sus de leurs activités opérationnelles, à la définition et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable pour les opérations pénitentiaires et judiciaires.

Cette activité se déroule dans un contexte d'évolution de la réglementation énergie-carbone et de la préparation du décret pour la réduction des consommations énergétiques dans les espaces tertiaires.

L'action majeure a porté sur la réalisation d'audits énergétiques et d'exploitation-maintenance sur neuf palais de justice livrés depuis 2013 (Caen, Limoges, Périgueux, Foix, Montmorency, Strasbourg, Chalon-sur-Saône, Bourg-en-Bresse, Béziers), ainsi que sur celui de Bobigny. Elle a mis en évidence, pour certains palais, des problèmes d'inconfort durant l'été et défini les actions correctrices à mettre en œuvre : mesures opérationnelles pour les palais considérés, corrections des exigences dans le programme technique de référence pour les opérations à venir.

Dans le domaine pénitentiaire, les actions ont principalement porté sur la rédaction des exigences pour la réalisation des structures d'accompagnement vers la sortie et sur la définition d'un scénario pour le calcul des consommations énergétiques dans les grands établissements.

Volet judiciaire : de nouvelles commandes, de nouvelles approches

Le programme immobilier judiciaire confié à l'Agence à fin 2018 est très consistant : les études préalables ou les schémas directeurs sur 19 sites judiciaires viennent s'ajouter aux 10 opérations actuellement en phase d'études de conception et de travaux.

LES SCHÉMAS DIRECTEURS MIEUX PRÉPARER LES INVESTISSEMENTS FUTURS

L'année 2018 a vu apparaître, parmi les missions confiées à l'Agence par la Chancellerie, un nouveau type de commande : le schéma directeur.

Réaliser un schéma directeur d'un site immobilier, ou d'un ensemble de plusieurs sites, c'est définir la meilleure opération à conduire au regard de l'état actuel des bâtiments, de la réglementation et des besoins liés à l'exercice des métiers en projetant au mieux les évolutions à venir. Pour l'Agence, il s'agit d'être en mesure d'établir de nombreux critères (fonctionnels, techniques, urbains, etc.) pour éclairer au mieux les décisions d'investissement qui seront prises ensuite par l'État, dans le cadre des opérations immobilières à venir.

Le processus d'élaboration d'un schéma directeur aboutit à la production d'un document de référence qui définit la stratégie immobilière à court, moyen et long terme à retenir sur le périmètre étudié. Il précise également les étapes (phasage temporel) permettant sa mise en œuvre.

La première étape du processus consiste à procéder à l'ensemble des diagnostics techniques et des audits fonctionnels qui permettent de dresser l'état des lieux de l'existant de la manière la plus précise et exhaustive possible.

Elle s'accompagne d'un état des lieux des « potentialités » en termes architecturaux et fonciers : il s'agit d'identifier les marges de manœuvre pour faire évoluer l'existant et concevoir l'après.

La seconde étape nécessite un travail collaboratif d'échanges et de réflexion prospective avec les usagers et les divers acteurs de l'immobilier de la Justice : juridictions, services administratifs régionaux des cours d'appel et départements immobiliers du secrétariat général pour le judiciaire ; établissements, directions interrégionales des services pénitentiaires pour le pénitentiaire, ainsi que les bureaux de l'immobilier de l'administration centrale. Il s'agit de parvenir à définir, ensemble, les orientations stratégiques fonctionnelles et organisationnelles qui serviront de fondement à l'élaboration des scénarios immobiliers.

Sur la base des orientations stratégiques définies, la troisième étape repose sur l'établissement de plusieurs scénarios immobiliers (réhabilitation, extension, construction neuve, etc.) qui feront l'objet d'une analyse multicritère. Une fois le scénario choisi, celui-ci est complété sous ses divers aspects (calendrier, phasage des travaux, relogement, etc.) dans le document de référence que constituera le schéma directeur.



Palais de justice de Douai
© Pascal Aïmar

Les schémas directeurs immobiliers métropolitains

En Île-de-France, 35 sites immobiliers pour 39 juridictions sont concernés dans les arrondissements judiciaires des TGI de Bobigny, de Créteil, d'Évry et de Nanterre.

En région, des schémas directeurs sont prévus pour les juridictions situées à Aix, Marseille, Nancy, Colmar et Douai. Sur ces cinq villes, plus d'une vingtaine de juridictions seront concernées, réparties sur une trentaine de sites immobiliers.

Des schémas directeurs sont également prévus dans le domaine pénitentiaire pour le grand site de Fresnes et pour la maison centrale de Poissy.

Les schémas directeurs dans les territoires des Antilles et de la Guyane

Face à la complexité des enjeux, et pour éclairer les choix de la Chancellerie, l'Agence a mobilisé sa direction de la prospective et de la programmation et des chefs

de projet de ses équipes ultramarines pour élaborer, en régie, des schémas directeurs sur les opérations judiciaires :

» **de Guyane** : création du tribunal judiciaire de Saint-Laurent du Maroni et de la future cité judiciaire de Cayenne et devenir du tribunal de grande instance en cours de rénovation ;

» **de Martinique** : réagencement du tribunal de grande instance ;

» **de Guadeloupe** : extension, rénovation et consolidation sismique de la cour d'appel et du tribunal de grande instance de Basse-Terre, rénovation et consolidation sismique du palais de justice historique de Pointe-à-Pitre.

Ces études ont été menées en visitant tous les locaux, en réalisant des entretiens structurés avec les chefs de cour et les utilisateurs, en exploitant les diagnostics techniques réalisés, en simulant et en chiffrant de nombreuses hypothèses (réhabilitation ou construction neuve, investissement ou location, regroupement ou séparation des services...).



Palais de justice de Fort-de-France, Martinique
© APIJ



Palais de justice de Pointe-à-Pitre
© Gabrielle Voinot

LE PALAIS DE JUSTICE DE LILLE : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Le nouveau palais de justice de Lille est l'occasion de s'interroger sur l'évolution des pratiques professionnelles des magistrats et fonctionnaires d'ici à la livraison du palais, dans le cadre des réformes récentes ou à venir. Il a ainsi été décidé de mettre en place un accompagnement spécifique des futurs utilisateurs pendant les phases de conception et de réalisation, et pendant l'année suivant la mise en service du palais.

Cette mission, lancée en 2018, doit permettre, par un travail itératif avec l'ensemble des concepteurs et des réalisateurs du projet, d'adapter au mieux le bâtiment aux pratiques professionnelles et à leurs évolutions dans le cadre de la loi programmation pour la Justice de mars 2019. Plus largement, les réflexions conduites sur le projet lillois nourriront le programme générique des palais de justice qui sera réajusté, en vue de la mise en œuvre de la programmation immobilière judiciaire 2018-2022 annoncée par la garde des Sceaux le 21 février 2019.

L'année 2018 a permis la mise au point du dispositif d'accompagnement (gouvernance, dialogue social, phasage) qui a été adopté par le CoPIL le 5 décembre.



Palais de justice de Lille
© Agence OMA

Le premier semestre de l'année 2019 sera consacré à l'établissement d'un diagnostic du fonctionnement actuel du palais. Des ateliers thématiques regroupant des professionnels de la juridiction seront mis en place à compter du deuxième trimestre 2019, pour préparer les arbitrages relatifs à l'organisation fonctionnelle du palais, en particulier de ses espaces tertiaires. Des protocoles d'expérimentation seront également élaborés.

Ces expérimentations, qui seront organisées entre 2020 et l'ouverture du palais en 2023, doivent permettre la définition du projet de service de la juridiction qui sera mis en œuvre lors du déménagement, voire anticipé si cela se révèle possible, au sein du palais actuel.

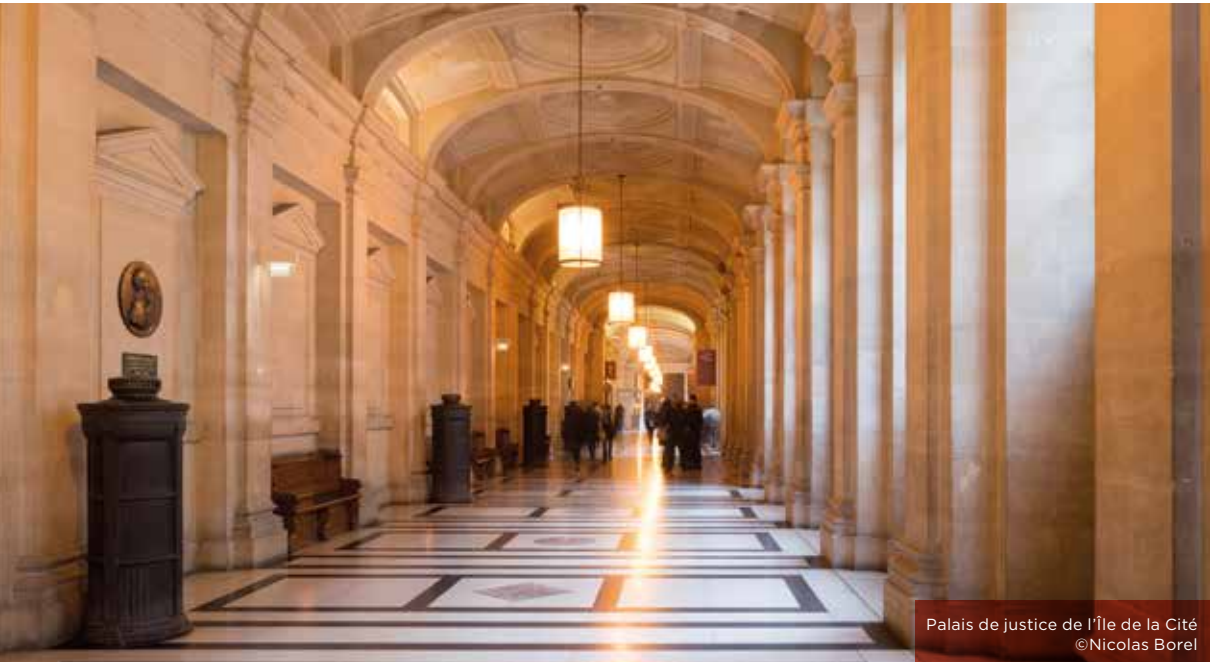
MONTREUIL : UN PROJET POUR LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

Au vu de l'importance des loyers et des difficultés de gestion des différents bâtiments montreuillois actuellement occupés par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et le tribunal administratif (TA) de Montreuil, le Conseil d'État envisage de réinstaller ces juridictions sur le Campus de l'AFPA à Montreuil, une fois celui-ci réhabilité.

Eu égard à l'expertise de l'APIJ dans le pilotage des projets immobiliers et aux similarités entre le fonctionnement des juridictions administratives et judiciaires, le Conseil d'État a souhaité confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à l'Agence pour qu'elle assure la mission d'études et de travaux de rénovation de ce campus.

Suite à la signature de la convention le 18 juillet 2018, l'Agence a engagé différents diagnostics (structure, plomb, amiante, géomètre) ainsi que la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre chargé d'examiner la faisabilité du projet d'implantation des juridictions sur le campus.

Le planning de cette opération prévoit le lancement du concours d'architecture au tout début de l'année 2020.



Palais de justice de l'Île de la Cité
© Nicolas Borel

ÎLE DE LA CITÉ : UNE OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE

Avec le déménagement aux Batignolles du tribunal de grande instance de Paris et de la direction régionale de la police judiciaire, un tiers du palais de l'île de la Cité a été libéré, offrant la possibilité exceptionnelle de repenser l'organisation du palais dans sa globalité. Dans ce cadre, le « squelette technique » du bâtiment sera mis aux normes et modernisé. La mise en valeur patrimoniale du site sera améliorée par la suppression d'extensions ou de transformations ayant fait perdre son unité architecturale et les accès seront dissociés, avec la mise en place de circuits affectés aux différentes catégories d'usagers : personnel des services occupants, auxiliaires de justice, justiciables, touristes, etc.

Trois maîtres d'ouvrage sont amenés à intervenir sur cet ensemble immobilier partagé :

- » l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), opérateur immobilier de la Chancellerie pour les espaces judiciaires ;
- » le centre des monuments nationaux (CMN), établissement public du ministère de la Culture, pour la mise en valeur de la Conciergerie et de la Sainte-Chapelle et la création d'un circuit de visite unique ;
- » la préfecture de police pour le réaménagement de ses locaux.

Toutefois, l'imbrication des bâtiments et des cours de ce vaste ensemble, ainsi que les postes de contrôle de sécurité ou de gestion technique nécessaires à son fonctionnement, constituent autant d'interfaces sensibles entre les trois projets qui doivent trouver un règlement commun et cohérent.

Une coordination interministérielle a été mise en place à cet effet : l'APIJ est mandatée pour assurer la cohérence technique entre les projets des trois maîtres d'ouvrage et la coordination de leur mise en œuvre. Elle conduit le dialogue entre les parties pour un projet commun. Elle est également mandatée comme maître d'ouvrage unique des travaux de rénovation

qui concernent l'ensemble des parties communes, chaque maître d'ouvrage conduisant son propre projet à l'intérieur des volumes qui lui sont affectés.

Une convention définit la gouvernance, la mission de l'APIJ et les modalités financières de cette coordination interministérielle.

Concernant le palais de justice, l'Agence a également la charge du réaménagement des locaux pour la cour d'appel, la Cour de cassation et le Conseil supérieur de la magistrature qui sera amené à rejoindre le site. La Chancellerie souhaite notamment regrouper les services des deux cours aujourd'hui dispersés dans Paris pour faciliter le fonctionnement de ces grandes institutions et optimiser l'utilisation du patrimoine judiciaire.

À court terme, un programme de travaux de rafraîchissement a été engagé à la mi-décembre 2018 pour s'achever fin 2019 avec, en perspective, une réinstallation progressive en 2019 de près de 1 000 magistrats et fonctionnaires. Dans un second temps, à l'issue de la rénovation lourde des bâtiments, la totalité des services sera rassemblée et redéployée de façon définitive.



2. LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES



PAGE **22**

OPÉRATIONS JUDICIAIRES
LIVRÉES

- 22** Douai
- 23** Saint-Malo
- 24** Poitiers
- 25** Pointe-à-Pitre



PAGE **26**

OPÉRATIONS JUDICIAIRES
EN TRAVAUX

- | | |
|---------------------------|------------------------------------|
| 26 Aix-en-Provence | 29 Paris - L'île de la Cité |
| 27 Cayenne | 30 Mont-de-Marsan |
| 28 Lisieux | |

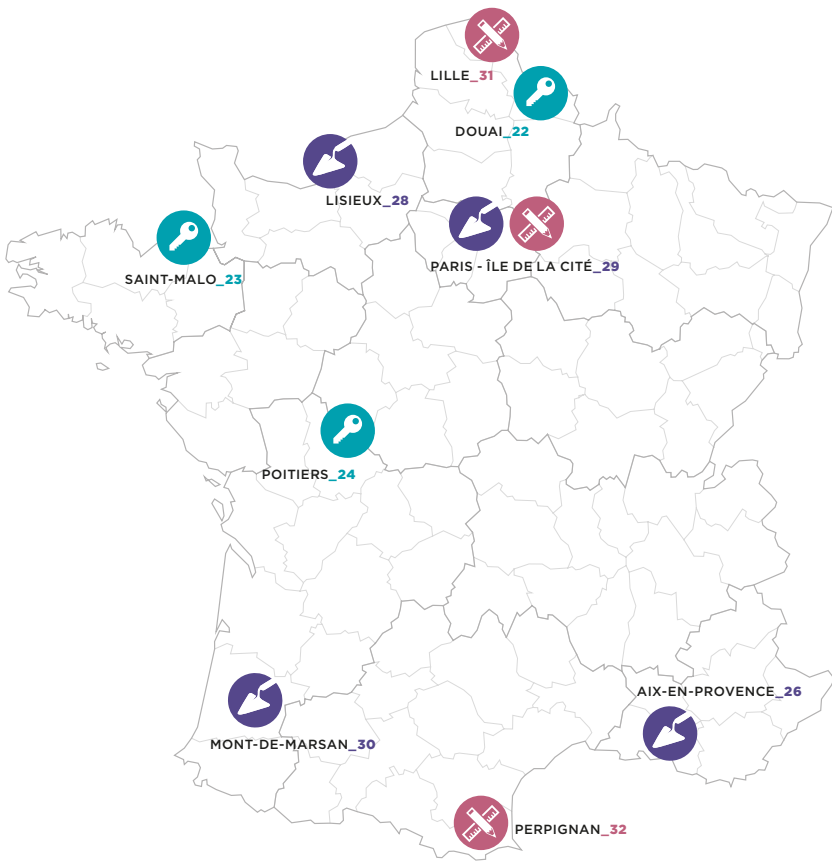


PAGE **31**

OPÉRATIONS JUDICIAIRES
EN ÉTUDES

- 31** Lille
- 32** Perpignan
- 32** Fort-de-France
- 33** Basse-Terre
- 33** Pointe-à-Pitre historique

IMPLANTATIONS DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES



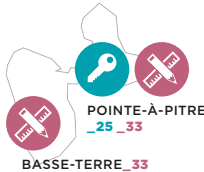
MARTINIQUE



GUYANE



GUADELOUPE



19 SITES JUDICIAIRES EN ÉTUDES PRÉALABLES OU SCHÉMAS DIRECTEURS

L'APIJ a été missionnée en conseil d'administration pour des études préalables ou schémas directeurs sur les sites judiciaires suivants:

- » Aix-en-Provence
- » Beauvais
- » Cayenne
- » Colmar
- » Cusset
- » Douai
- » Lons-le-Saunier
- » Mamoudzou
- » Marseille
- » Meaux
- » Nancy
- » Papeete
- » Toulon
- » Saint-Laurent du Maroni
- » Saint-Pierre de la Réunion
- » Schémas directeurs sur 4 sites judiciaires d'Île-de-France: Bobigny, Créteil, Évry et Nanterre

Ce programme très étoffé entrera progressivement en études en 2019 et 2020.

PALAIS DE JUSTICE DE
DOUAI NORD (59)

Le palais de justice de Douai, qui regroupe la cour d'appel et le tribunal de grande instance (TGI) a fait l'objet ces derniers mois d'une opération délicate d'extension.
Initialement composé du palais Pollinchove, construit au XVIII^e siècle, dans lequel siégeait le parlement de Flandres, et d'un ensemble édifié au XX^e siècle, le palais de justice de Douai compte maintenant une troisième partie moderne, qui est venue se glisser sous la tour des années 1970.
Principalement consacrés à l'accueil du public et à l'exercice de la justice grâce à de nouvelles salles d'audience, les espaces créés au terme d'un chantier complexe bénéficieront aux justiciables, aux magistrats et aux fonctionnaires. Le palais de justice s'intègre désormais de façon plus harmonieuse dans le paysage urbain de Douai.

Juridictions concernées
TGI, cour d'assises

Calendrier
Juillet 2016 : démarrage des travaux
Avril 2019 : réception des travaux

Chiffres clés
1800 m² de surface de plancher
2 nouvelles salles d'audience
3953 heures d'insertion

Contractants
Maîtrise d'œuvre : Hamonic+Masson & Associés, Scoping, Lamoureux, Capterre, Technique et Commerciale Assistance
Entreprise générale : Demathieu Bard
Assistant à maîtrise d'ouvrage : Setec Organisation



PALAIS DE JUSTICE DE
SAINT-MALO ILLE-ET-VILAINE (35)

Désormais installé en dehors de l'enceinte de la vieille ville, le nouveau palais de justice constitue la première étape de la requalification d'un quartier en passe de devenir le nouveau centre urbain de Saint-Malo. Cette opération offre aux justiciables, aux magistrats et aux fonctionnaires ainsi qu'à tout le personnel de justice, de nouvelles conditions d'accueil et de travail à la hauteur des missions du service public de la Justice.

Juridictions concernées
TGI, TI, TC, CPH
Calendrier
Septembre 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre
Juillet 2016 : démarrage des travaux
Mai 2018 : mise en service

Chiffres clés
4000 m² de surface de plancher
3 salles d'audience publiques, dont
2 équipées pour les audiences pénales
2 salles d'audience de cabinet
10 356 heures d'insertion

Contractants
Maîtrise d'œuvre : Bruno Gaudin (Bruno Gaudin Architecte), Artelia (Bureau d'études), ACV (acousticien)
Entreprise générale : Sogea Bretagne BTP



 PALAIS DE JUSTICE DE
POITIERS VIENNE (86)

Le nouveau palais de justice de Poitiers prend place dans l'ancien lycée des feuillants, inscrit partiellement au titre des monuments historiques. Le projet architectural a réussi la gageure de moderniser et de remodeler les lieux afin qu'ils satisfassent les besoins de la justice tout en respectant leur identité patrimoniale. Outre la réhabilitation soignée du bâtiment historique, une extension nichée sous un jardin a été créée pour accueillir la salle des pas perdus et les salles d'audience. Cinq juridictions et le service administratif régional ont pris possession de ce bâtiment qui a réussi sa mue, devenant un palais de justice fonctionnel et accueillant pour les justiciables.



Juridictions concernées
TGI, TI, TC, CPH, SAR, cour d'assises

Calendrier
Mars 2013: notification du marché de maîtrise d'œuvre
Avril 2016: démarrage des travaux principaux
Janvier 2019: remise des clés
Avril 2019: emménagement des juridictions

Chiffres clés
14 000 m² de surface de plancher
1 salle d'assises
3 salles d'audience pénales
4 salles d'audience civiles
13 salles d'audience de cabinet
33 000 heures d'insertion

Contractants
Maîtrise d'œuvre: Brossy et associés (mandataire) et SAS Mizrahi
Entreprise générale pour les travaux de construction: Sogea Atlantique BTP



 PALAIS DE JUSTICE DE
POINTE-À-PITRE GUADELOUPE (971)

Le nouveau palais de justice à Pointe-à-Pitre regroupe de manière rationnelle les services du TGI. Les couleurs et les proportions des façades du nouveau palais de justice, habillées d'aluminium et d'inox, dialoguent parfaitement avec le bâtiment de la sous-préfecture qu'elles côtoient, en plein centre-ville. La modernité de ses aménagements intérieurs apportera confort et sécurité aux personnels qui y travaillent, de même qu'aux justiciables guadeloupéens.

Juridiction concernée
TGI
Calendrier
Décembre 2015: lancement des travaux
Juillet 2018: réception des travaux
22 octobre 2018: ouverture au public

Chiffres clés
5 893 m² de surface de plancher
7 salles d'audience, dont **4** salles d'audience de cabinet
5 638 heures d'insertion

Contractants
Maîtrise d'œuvre: BP Architecture, EGIS Bâtiment, Mazet & associés, Acoustique Vivie & Associés, PLAN 2
Groupe d'entreprises: Bouygues Bâtiment Outre-Mer, Bouygues Bâtiment Centre Ouest, NOFRAG





 PALAIS DE JUSTICE DE
AIX-EN-PROVENCE BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Le chantier de construction du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, qui regroupera l'ensemble des services dans un cadre modernisé conforme aux ambitions de la Justice du XXI^e siècle, a débuté en avril 2018. Durant la réalisation des travaux préparatoires, le groupement d'entreprises a participé à l'élaboration du projet du maître d'œuvre. Cette phase collaborative permet de mieux préparer les interfaces techniques entre la conception du projet et son exécution par les entreprises, visant ainsi à s'assurer que les travaux à venir respecteront les caractéristiques architecturales souhaitées et les performances envisagées. Cette étape franchie, les travaux de gros-œuvre ont démarré dès le mois d'octobre 2018.



Juridiction concernée
TGI

Calendrier
Avril 2018 : démarrage des travaux
3^e trimestre 2020 : prise de possession

Chiffres clés
9120 m² de surface de plancher
6 salles d'audience civiles ou pénales
et **12** salles d'audience de cabinet
12000 heures d'insertion

Contractants
Maîtrise d'œuvre : Atelier BARANI (mandataire), Marc BARANI Architectes, WSP, MAZET et associés, Franck BOUTTE Consultants, LAMOUREUX, QUADRI
Groupement d'entreprises de travaux : FAYAT Bâtiment (mandataire), INEO, AXIMA, COGECI, ALTIA, ETAMINE

 PALAIS DE JUSTICE DE
CAYENNE GUYANE FRANÇAISE (973)

Le palais de justice de Cayenne, abritant une partie du tribunal de grande instance et la cour d'assises, fait l'objet d'une opération de réhabilitation depuis 2014. La troisième phase, en cours de réalisation, porte sur le réaménagement du palais. Elle consiste à rénover entièrement l'intérieur du palais. L'espace restreint, l'augmentation rapide de l'effectif nécessitent une adaptation permanente dans le phasage et les modes d'intervention durant les travaux. En parallèle, l'APIJ soutient la juridiction dans la recherche et la mise en œuvre de solutions immobilières transitoires pour absorber l'augmentation de l'effectif.

Juridiction concernée
TGI

Calendrier
Mars 2017 : démarrage des travaux de réaménagement

Chiffre clé
1 700 m² de surface de plancher

Contractants
Maîtrise d'œuvre : Groupement ACAPA, BTC, ATTA
Entreprises (corps d'état séparés) : GRG, CRI, ACEP, CARAÏBES FROID, OTIS, DANTIN, SIGNALIZES



 PALAIS DE JUSTICE DE
LISIEUX CALVADOS (14)

En septembre 2018, les travaux de reconversion d'un ancien site industriel en palais de justice ont débuté. Il aura fallu plusieurs années pour acquérir les différents volumes concernés, puis étudier et traiter les pollutions héritées des anciennes activités du bâtiment dans une démarche vertueuse de réutilisation et de mutation d'un terrain bâti en centre-ville. Dès 2020, les quatre juridictions de Lisieux (TGI, TI, CPH et TC) se retrouveront dans le même bâtiment, offrant de meilleures conditions de travail aux agents concernés et une meilleure visibilité de la justice pour les citoyens.



Juridictions concernées

TGI, TI, TC, CPH

Calendrier

Septembre 2018 : démarrage des travaux
2020 : mise en service

Chiffres clés

3 500 m² de surface de plancher
4 salles d'audience
3 500 heures d'insertion

Contractants

Maîtrise d'œuvre : Groupement Atelier d'architecture Léonard et Weissmann, EVP Ingénierie, CFERM Ingénierie, Alhyange Acoustique, Michel Forgue.
Entreprise générale : Bouygues Bâtiment Grand Ouest



 PALAIS DE JUSTICE DE
PARIS - L'ÎLE DE LA CITÉ PARIS (75)

Dans le cadre du déménagement du tribunal de grande instance vers le nouveau tribunal de Paris aux Batignolles, le ministère de la Justice réinstalle à court terme dans le palais de justice historique diverses entités de la Cour de cassation et de la cour d'appel. Un programme de travaux de rafraîchissement a été engagé à la mi-décembre 2018 pour s'achever fin 2019, avec en perspective une réinstallation progressive en 2019 de près de 1000 magistrats et fonctionnaires. Ce redéploiement permet notamment de libérer les locations en cours pour différents services de la Cour de cassation et de la cour d'appel. Par ailleurs, un projet très important de mise aux normes et de rénovation est engagé : le site étant intégralement protégé au titre des monuments historiques, les études de conception ont été confiées en 2018 à l'architecte en chef des monuments historiques. Une organisation interministérielle a été mise en place pour assurer la coordination de la maîtrise d'ouvrage des trois occupants du site : préfecture de police, Justice, et Centre des monuments nationaux. L'APIJ a été chargée de piloter cette coordination et s'est également vu confier la maîtrise d'ouvrage de la rénovation technique.

Travaux de rafraîchissement

Juridictions et services concernés

Cour de cassation, cour d'appel

Calendrier

Décembre 2018 : démarrage des travaux de rafraîchissement
2019 : réinstallation progressive des services des deux cours



PALAIS DE JUSTICE DE MONT-DE-MARSAN LANDES (40)

Le nouveau palais de justice de Mont-de-Marsan permettra d'accueillir toutes les juridictions montoises ainsi que la cour d'assises. Aux termes d'un concours d'architecture, l'année 2018 a été consacrée au développement des phases d'études de projet avec l'agence Brochet-Lajus-Pueyo et les bureaux d'études techniques associés. Concomitamment, une procédure d'appel d'offres a permis l'attribution du marché de travaux en octobre 2018 à l'entreprise mandataire EIFFAGE SUD AQUITAINE. Une phase collaborative entre l'entreprise et l'architecte sur les études de projet a été menée avec profit, afin de mieux anticiper les interfaces entre la conception et l'exécution du projet.

Juridictions concernées
 TGI, TI, TC, CPH, TASS-TCI, cour d'assises

Calendrier
Décembre 2016 : démarrage des études de conception
Octobre 2018 : notification du marché de travaux
1^{er} semestre 2021 : prise de possession

Chiffres clés
 5 salles d'audience
 4 salles d'audience de cabinet
 6 300 m² de surface de plancher
 7 500 heures d'insertion

Contractants
Maîtrise d'œuvre : Groupement Agence d'architecture BLP, CETAB (BE techniques), IDB Acoustique, Overdrive (économiste)
Entreprise travaux : EIFFAGE SUD AQUITAINE (mandataire), BOBION-JANIN, SERTELEC



PALAIS DE JUSTICE DE LILLE NORD (59)

Le nouveau palais de justice de Lille a été conçu selon une double attente : être un espace accueillant pour les justiciables tout autant qu'un lieu de travail quotidien de qualité pour les utilisateurs. Trois ensembles différenciés répondent chacun aux exigences particulières de leurs usages au sein d'une structure cohérente permettant unité et clarté fonctionnelle. Le socle paysager du bâtiment abrite les espaces publics d'accueil et d'audience : la salle des pas perdus est traitée comme une place publique dont les façades sont les grandes salles d'audience. Elle se situe dans le prolongement du parvis, ouvert sur la ville et accessible à tous dans la continuité végétale de la plaine Winston Churchill. À cet espace, s'ajoute un espace intermédiaire pour les salles d'audience de cabinet intégrant ainsi les exigences de modernisation de la Justice du XXI^e siècle. Cet espace volontairement en retrait se situe en hauteur dans l'édifice triangulaire. Il se déploie sur quatre niveaux et constitue le cœur du palais. Enfin, les espaces de travail entourent dans un volume hexagonal, les salles d'audience de cabinet.

Juridictions concernées
 TGI, TI

Calendrier
Mai 2018 : notification du marché de maîtrise d'œuvre
2^e semestre 2020 : démarrage des travaux
2023 : ouverture au public

Chiffre clé
 22 500 m² de surface de plancher

Contractants
Maîtrise d'œuvre : Groupement Office for metropolitan architecture - OMA (architecte mandataire), Saison Menu (architecte associé), WSP (BET, géotechnicien, BIM manager), MF (économiste), Quadrim (exploitation maintenance), Base (paysagiste), 8'18" (conception lumière), LASA (acousticien), Transsolar (BET HQE), VS-A (BET enveloppe), Cronos conseil (BET sûreté)



 PALAIS DE JUSTICE DE
PERPIGNAN PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

Le choix ayant été fait de retenir le scénario de réhabilitation-extension en centre-ville du palais de justice historique pour accueillir, en les regroupant, les juridictions de première instance, l'année 2018 a été consacrée à l'achèvement des études de faisabilité, à la rédaction du programme de l'opération ainsi qu'à l'aboutissement de la procédure de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville pour permettre la réalisation du projet. Un avis d'appel public à candidatures sera publié en 2019 en vue de sélectionner la maîtrise d'œuvre.

Juridictions concernées
TGI, TI, TC, CPH, cour d'assises

Calendrier
2019: lancement du concours d'architecture
2022: démarrage des travaux

Chiffre clé
7 500 m² de surface utile



© Société GEOPOLE

 PALAIS DE JUSTICE DE
FORT-DE-FRANCE MARTINIQUE (972)

Le palais de justice a été réalisé par les architectes Chemetov - Huidobro au cœur du centre-ville de Fort-de-France. Depuis sa mise en service en 2002, le bâtiment se dégrade rapidement en raison, notamment, d'infiltrations en toiture et de fuites dans les réseaux d'eau glacée. La réfection de l'étanchéité de la toiture sera réalisée dès 2019 avant que soit engagée une opération plus globale de rénovation et de réorganisation des services à l'intérieur du bâtiment.

Juridictions concernées
Cour d'assises, TGI, tribunal mixte de commerce, CPH

Calendrier
Réfection de la toiture:
• **démarrage des travaux**: octobre 2019
• **fin des travaux**: août 2020

Réhabilitation:
• **2019**: études de programmation
• **2^e trimestre 2020**: désignation d'un maître d'œuvre

Contractants
Maîtrise d'œuvre: BERIM



© APIJ

 PALAIS DE JUSTICE DE
BASSE-TERRE GUADELOUPE (971)

Pour doter la cour d'appel et le TGI de moyens immobiliers adaptés à l'accroissement de l'activité judiciaire du ressort, en rationalisant les implantations des différents services, il a été décidé de mettre au point un schéma directeur prévoyant une réorganisation globale des juridictions et du palais de justice actuel, classé au titre des monuments historiques depuis 1977.

Juridictions concernées
Cour d'appel, cour d'assises, SAR, TGI, TI, CPH

Calendrier
2019: définition du scénario d'extension-réhabilitation



© APIJ

 PALAIS DE JUSTICE DE
POINTE-À-PITRE HISTORIQUE GUADELOUPE (971)

Le projet de rénovation du palais de justice historique, construit par l'architecte Ali Tur, fait suite aux conclusions du schéma directeur destiné à répondre à l'augmentation importante de l'effectif des juridictions de Pointe-à-Pitre qui n'ont pas été logées dans le nouveau TGI livré en juillet 2018.

Ce palais historique, vide de tout occupant depuis l'ouverture du nouveau TGI, sera tout d'abord désamianté, déplombé et curé avant d'être rénové. Ce projet intégrera également un confortement sismique pour répondre à ce risque, majeur aux Antilles.

Juridictions concernées
TI, TMC, CPH

Calendrier
2019: démarrage des travaux de désamiantage, déplombage et curage
2021: début des travaux de rénovation

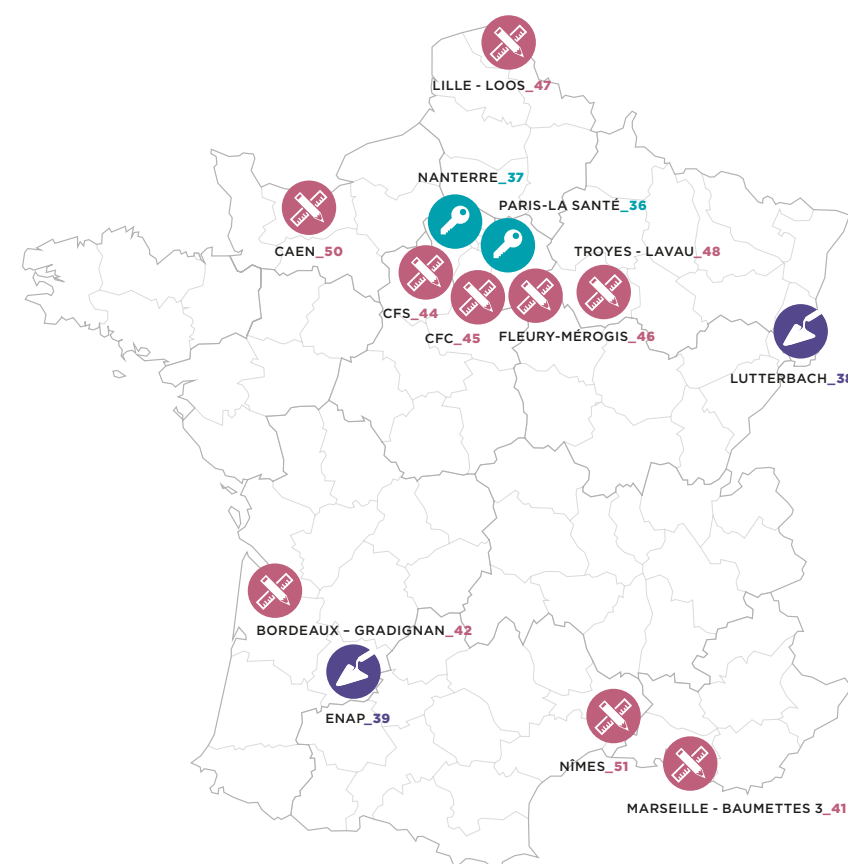
Chiffre clé
1 294 m² de surface utile



© APIJ

3. LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

IMPLANTATIONS DES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES



AUTRES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

Outre les 16 SAS (p. 52), l'APIJ a été missionnée en conseil d'administration pour les études préalables ou recherches foncières de 15 projets :

- » Melun
- » Entraigues - Avignon
- » Tremblay-en-France
- » Toulouse-Muret
- » Angers
- » Perpignan
- » Var
- » Alès
- » Châlons-en-Champagne
- » Pau
- » Noisseau
- » Nice
- » Liffre
- » Strasbourg-Eurométropole
- » Val-d'Oise

Les trois projets de Tremblay-en-France, Entraigues et Muret feront l'objet d'une concertation publique en mai et septembre 2019.

MARTINIQUE



DUCOS_43

GUYANE



SAINT-LAURENT-DU-MARONI_51

GUADELOUPE



BAIE-MAHAULT_49

BASSE-TERRE_40



PAGE **36**

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES
LIVRÉES

- 36 Paris-La Santé
- 37 Nanterre



PAGE **38**

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES
EN TRAVAUX

- 38 Lutterbach
- 39 ENAP



PAGE **40**

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES
EN ÉTUDES

- 40 Basse-Terre
- 41 Marseille - Baumettes 3
- 42 Bordeaux - Gradignan
- 43 Ducos
- 44 Centre francilien de sécurité
- 45 Centre francilien de formation continue
- 46 Fleury-Mérogis

- 47 Lille - Loos
- 48 Troyes - Lavau
- 49 Baie-Mahault
- 50 Caen
- 51 Nîmes
- 51 Saint-Laurent-du-Maroni
- 52 Structures d'accompagnement à la sortie

 CENTRE PÉNITENTIAIRE DE
PARIS-LA SANTÉ PARIS (75)

La réhabilitation-reconstruction de Paris-La Santé répond pour l'institution pénitentiaire à un double enjeu de modernisation et de conservation de la valeur patrimoniale de cet édifice parisien emblématique, inauguré en 1867. Démarrés en 2015, les travaux de cette opération ont nécessité un phasage très précis permettant le maintien en fonctionnement du quartier de semi-liberté de 100 places et de l'administration pendant la durée du chantier. La construction des bâtiments neufs, situés dans le quartier haut, s'est poursuivie en parallèle de la réhabilitation du quartier bas, conservé. Les travaux se sont achevés au mois de juin 2018. Ensuite, une phase de parachèvement et de marche à blanc de l'établissement a précédé l'arrivée des premiers détenus, le 7 janvier 2019.

Calendrier

Novembre 2014 : signature du contrat de partenariat public - privé
Mai 2015 : démarrage des travaux
Juin 2018 : fin des travaux principaux et prise de possession par l'administration pénitentiaire
Janvier 2019 : arrivée des premiers détenus

Chiffres clés

43 000 m² de surface de plancher
708 places en maison d'arrêt
100 places en quartier de semi-liberté

Contractants

Contrat de PPP
Maîtrise d'ouvrage : Quartier santé
Maîtrise d'œuvre : Vurpas Architectes, AIA Architectes et AIA Studio Paysages
Constructeur : Bateg
Mainteneur-exploitant : GEPSA



 QSL ET SPIP DE
NANTERRE HAUTS-DE-SEINE (92)

En mars 2016, l'administration pénitentiaire a décidé de transférer à l'APIJ la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un quartier de semi-liberté et du siège des services pénitentiaires d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine, après avoir confié à la DISP la réalisation des études et la notification des marchés de travaux. Les travaux, menés en 20 lots séparés, ont démarré en décembre 2016 et se sont poursuivis jusqu'au début de l'année 2019. La spécificité de l'opération tenait principalement au montage contractuel en lots séparés qui induisait un effort de pilotage et de coordination accru, ainsi qu'à l'imbrication de deux bâtiments aux fonctions très différentes (espaces de bureaux et espaces de détention).

Calendrier

Décembre 2016 : démarrage des travaux
Mars 2019 : prise de possession
Mai 2019 : emménagement du SPIP, arrivée des premiers détenus

Chiffres clés

3 925 m² de surface de plancher
92 places en QSL
75 postes de travail au SPIP

Contractants

Maîtrise d'œuvre : Groupement LAN Architecture, BATISERF Ingénierie (bet structure), Nicolas Ingénierie (bet fluides), Franck BOUTTE (bet HQE), Michel FORGUE (économiste)
Travaux : 17 entreprises (20 lots)





 CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LUTTERBACH HAUT-RHIN (68)

L'architecture du projet en cours de construction incarne l'ambition d'un centre pénitentiaire conçu à la fois comme un lieu sécurisé, fonctionnel et avec une très forte dimension humaine. Son intégration paysagère et environnementale a également été recherchée. La période de préparation du chantier a débuté au mois de septembre 2018, avec un démarrage effectif des premiers travaux sur le site en décembre. Ceux-ci se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2020 pour une prise de possession par l'administration pénitentiaire en 2021.

Calendrier
Mars 2017 : notification du marché de conception-réalisation
Décembre 2018 : démarrage des travaux
1^{er} semestre 2021 : prise de possession

Chiffres clés
30 500 m² de surface de plancher
520 places d'hébergement
35 000 heures d'insertion

Contractants
Groupe de conception-réalisation :
- **Architecte** : SCAU
- **Entreprise** : LEON GROSSE
- **Bureaux d'études** : BETEG, BG ingénieurs conseils, EODD ingénieurs conseils



 ÉCOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
ENAP LOT-ET-GARONNE (47)

L'intensification des recrutements et des besoins en formation qui y sont liés conduisent le site de l'ENAP à s'agrandir pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles, qu'il s'agisse de l'hébergement, de locaux d'enseignement ou de l'espace de restauration.

L'Agence a construit en interne le schéma directeur de cette opération qui comporte trois phases :

- » la création de nouveaux espaces temporaires d'enseignement ;
- » la réalisation d'un programme de logements de 1 000 lits en chambres doubles ; le montage opérationnel retenu est un marché de conception-réalisation exploitation-maintenance (CREM) avec une durée d'exploitation de quatre ans intégrant des objectifs de performance et de confort thermique ;
- » l'extension des locaux d'enseignement.

Calendrier
Phase 1 : installation de modulaires destinés à l'enseignement
• **décembre 2018** : notification du marché de travaux
• **mai 2019** : démarrage des travaux
• **fin 2019** : livraison des salles de classe et bureaux

Phase 2 : réalisation d'hébergements (1000 lits)
• **fin décembre 2018** : publication de l'appel d'offres
• **fin 2019** : notification du marché de CREM
• **mi-2020** : démarrage des travaux
• **mi-2021** : livraison des 513 chambres

Phase 3 : extension de l'école
• **2019** : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Contractant
Entreprise phase 1 : Cougnaud



 CENTRE PÉNITENTIAIRE DE
BASSE-TERRE GUADELOUPE (971)

La maison d'arrêt, bâtiment du XVIII^e siècle dans un état de vétusté extrêmement avancé nécessitait d'être à la fois agrandie, pour des raisons de surpopulation, et totalement reconstruite. C'est tout l'enjeu de cette opération qui prévoit, dans un premier temps, une extension après démolition des bâtiments existants sur la parcelle acquise puis, après transfert des détenus dans le nouveau quartier d'hébergement, la déconstruction de la maison d'arrêt existante pour construire une prison moderne, fonctionnelle et humaine.



Calendrier

1^{er} trimestre 2019: notification du marché de conception-réalisation
1^{er} semestre 2020: démarrage des travaux
2022: prise de possession de la 1^{re} phase
2024: prise de possession de la 2^e phase

Chiffres clés

6 900 m² de surface utile
178 places d'hébergement en maison d'arrêt
12 places pour le quartier arrivant
10 places pour le quartier semi-liberté

Contractants

Groupe de conception-réalisation
- **Entreprise**: Bouygues Bâtiment
- **Architectes**: Kardham Cardete Huet Architecture et Luc Martz & Associés



 CENTRE PÉNITENTIAIRE DE
MARSEILLE - BAUMETTES 3
BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

L'opération « Baumettes 3 » constitue la dernière étape de la réhabilitation du centre pénitentiaire de Marseille. Elle consiste en la démolition et la reconstruction de l'actuelle maison d'arrêt des hommes située sur la parcelle nord du site. D'une capacité de 740 places, ce projet s'appuiera sur une partie des fonctions supports réalisées dans le cadre de « Baumettes 2 ». Ainsi réunis, les deux projets fonctionneront comme un centre pénitentiaire unique. À l'horizon 2024, l'intégralité du site, troisième centre pénitentiaire de France en termes de capacité, aura été rénovée et offrira aux détenus des conditions de détention plus dignes et au personnel pénitentiaire de meilleures conditions de travail et de sécurité.

Calendrier

1^{er} semestre 2019: lancement de la consultation en conception-réalisation avec dialogue compétitif

Chiffres clés

15 000 m² de surface utile
740 places





 CENTRE PÉNITENTIAIRE DE
BORDEAUX – GRADIGNAN GIRONDE (33)

Cette opération en site occupé, c'est-à-dire avec un maintien total de l'activité pénitentiaire du site, se déroulera en deux phases : dans un premier temps, la construction d'un établissement pénitentiaire autonome avec des bâtiments d'hébergement et des locaux destinés aux fonctions support (ateliers, parloirs, locaux d'activité, unité sanitaire, etc.) d'ici à 2022, puis, après transfert des détenus et démolition d'une des deux maisons d'arrêt existantes, la réalisation de bâtiments d'hébergement complémentaires, d'ici à 2024, formant un ensemble pénitentiaire cohérent et moderne.

Calendrier

2019 : notification du marché de conception-réalisation
2019-2020 : études de conception
2020 : démarrage des travaux
2022 : livraison de la première phase
2024 : livraison de la deuxième phase

Chiffres clés

20 000 m² de surface utile
600 places

Contractants

Entreprise mandataire :
Vinci Construction France
Architecte : Archi5Prod



 CENTRE PÉNITENTIAIRE DE
DUCOS MARTINIQUE (972)
RÉNOVATION UNITÉ SANITAIRE/SMPR

La réalisation d'une extension de 160 places du centre pénitentiaire de Ducos a accru de 60 % sa capacité initiale. Il s'est révélé nécessaire d'adapter les services communs, notamment de réaménager l'unité sanitaire (UCSA et SMPR) et de l'agrandir, afin qu'elle puisse rendre les services attachés à sa fonction. Cette opération sera réalisée en site occupé.

Chiffres clés

1 270 m² surface de plancher
14 cellules au SMPR



 CENTRE FRANCILIEN DE SÉCURITÉ
CFS ESSONNE (91)

Pour renforcer les moyens de l'administration pénitentiaire dans la prévention et la lutte contre la radicalisation, le ministère de la Justice souhaite réaliser un centre francilien de sécurité sur le domaine pénitentiaire de Fleury-Mérogis. Après la sélection de la maîtrise d'œuvre en avril 2018, les études se sont poursuivies pour un démarrage des travaux fin 2019.

Calendrier
2018-2019 : études de maîtrise d'œuvre et appel d'offres
2020 : démarrage des travaux
Fin 2021 : prise de possession

Chiffres clés
2 750 m² environ de surface utile
9 500 m² d'espaces extérieurs

Contractants
Maîtrise d'œuvre : Fabienne Bulle
Architecte et associés, Planchais, INCET, Lamoureux, GEVOLYS



 CENTRE FRANCILIEN DE FORMATION CONTINUE
CFC ESSONNE (91)

Pour répondre à la demande locale et pallier l'éloignement du centre de formation de l'ENAP, situé à Agen, l'administration pénitentiaire a souhaité construire un centre de formation continue en Île-de-France, sur un terrain limitrophe du centre francilien de sécurité de Fleury-Mérogis. La consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre a été lancée en 2018 et a permis la sélection de Nunc Architectes au premier semestre 2019.

Calendrier
1^{er} semestre 2019 : sélection de la maîtrise d'œuvre
1^{er} semestre 2021 : démarrage des travaux
2022 : prise de possession

Chiffre clé
3 354 m² SHON environ

Contractant
Maîtrise d'œuvre : Nunc Architectes





 MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS ESSONNE (91)
CENTRE DES JEUNES DÉTENUS ET SÛRETÉ PÉNITENTIAIRE

Dans la continuité des efforts déployés pour la rénovation des « tripales » de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, l'APIJ conduit le remplacement de ses systèmes informatiques de sûreté active. La définition du besoin et la précision des modes opératoires, essentielles pour cette opération conduite en site occupé, ont été arrêtées en 2018. La procédure de mise en concurrence a permis l'attribution du marché au premier trimestre 2019.

En parallèle, l'APIJ porte la rénovation du centre des jeunes détenus. La phase de programmation a été conduite pendant l'année 2018 et la procédure de mise en concurrence lancée, en vue de l'attribution d'un marché de conception-réalisation en fin d'année 2019. Cet établissement permettra la remise à disposition de l'administration pénitentiaire d'environ 400 places de détention sur le domaine pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

- Calendrier**
Sûreté pénitentiaire :
- **avril 2019 :** démarrage des prestations
 - **1^{er} semestre 2020 :** prise de possession
- CJD :**
- **fin 2019 :** notification du marché de conception-réalisation
 - **1^{er} semestre 2021 :** démarrage des travaux
 - **fin 2022 :** fin des travaux



 CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LILLE - LOOS NORD (59)

La consultation pour la réalisation du futur établissement de Loos, d'une capacité totale de 720 places, a été lancée en 2018 et attribuée en mars 2019 au groupement dont Bouygues Bâtiment Nord-Est est mandataire et au cabinet d'architectes Reichen et Robert. L'ancienne abbaye partiellement réhabilitée hébergera une structure d'accompagnement vers la sortie de 120 places ; y seront également installées les fonctions hors enceinte (accueil des familles, administration, mess).

- Calendrier**
2^e trimestre 2019 : notification du marché de conception réalisation
2nd semestre 2020 : début des travaux
Fin 2022 : fin des travaux
- Chiffres clés**
27 ha de terrain d'emprise dont **10** ha en cours d'acquisition
24 200 m² de surface utile (**4 500** m² réhabilités, **19 700** m² neufs)
720 places en centre pénitentiaire
120 places en structure d'accompagnement vers la sortie
- Contractants**
Entreprise mandataire : Bouygues Bâtiment Nord-Est, cabinet d'architectes Reichen et Robert



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE L'AUBE

TROYES - LAVAU AUBE (10)

Située en périphérie de Troyes, dans l'Aube, la commune de Lavau doit accueillir une nouvelle maison d'arrêt d'une capacité de 472 places. L'année 2018 a permis d'établir les documents de programmation et de recevoir les offres des groupements candidats au mois de décembre. Une enquête publique s'est également tenue en 2018, en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique du projet.



Calendrier
2^e trimestre 2019 : notification du marché de conception-réalisation
2^e semestre 2020 : démarrage des travaux
Fin 2022 : fin des travaux

Chiffres clés
472 places
38 000 heures d'insertion

Contractants
Groupe de conception réalisation :
BOUYGUES Bâtiment Nord Est (mandataire) et COLAS Nord Est / Groupe 6 / WTFA Architectes Associés / OTEIS / DIAGOBAT.



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE

BAIE-MAHAULT GUADELOUPE (971)

L'extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault s'inscrit dans le schéma directeur immobilier global de la Guadeloupe, destiné à répondre à la surpopulation actuelle de cet établissement ainsi qu'à la projection d'augmentation de la population incarcérée à horizon 2030. La reconstruction de la maison d'arrêt de Basse-Terre et la création de 300 nouvelles places constituent la première phase de ce schéma directeur qui sera complétée, dans un second temps, par la remise aux normes des locaux support du centre actuel.

Calendrier
Mars 2018 : lancement de la consultation
2^e trimestre 2019 : notification du marché de conception-réalisation
2^e trimestre 2020 : démarrage des travaux
Fin 2022 : fin des travaux

Chiffres clés
Environ 6 000 m² de surface utile construite
300 nouvelles places créées

Contractants
Groupe de conception-réalisation :
Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest (mandataire), Bouygues Bâtiment Outre-Mer, Kardham Cardete Huet Architecture, EGIS, ICM, Delta Ingénierie





CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CAEN CALVADOS (14)

Le futur centre accueillera des populations très diverses (hommes, femmes, mineurs) et permettra la fermeture de la maison d'arrêt existante. En 2018, l'opération a bénéficié des nouvelles dispositions de concertation publique. Une information large a été mise à disposition par différents canaux, permanences et réunions publiques, site internet, destinés à la population des communes concernées par le projet. Le dialogue compétitif qui a permis d'apporter des réponses aux candidats sur les contraintes de site et sur les ambitions du programme pénitentiaire a abouti au choix du groupement SPIE Batignolles, Architecture Studio, Artélia début 2019.

Calendrier
Février 2019 : notification du marché de conception-réalisation
2^e semestre 2020 : démarrage des travaux
2^e semestre 2022 : fin des travaux

Chiffres clés
19 000 m² de surface utile
550 places
45 000 heures d'insertion

Contractants
Groupement de conception-réalisation :
SPIE Batignolles, Architecture Studio, Artélia



MAISON D'ARRÊT DE NÎMES GARD (30) DISPOSITIF D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ

Le projet, qui consiste à réaliser une extension de la maison d'arrêt de Nîmes, a pour objectif d'améliorer les conditions de détention dans cet établissement où le taux de surpopulation est élevé. Deux bâtiments d'hébergement supplémentaires seront construits dans l'enceinte actuelle de la maison d'arrêt, les cours de promenade correspondantes et deux terrains de sport.

L'année 2018 a permis de réaliser les études de faisabilité et d'amorcer la phase de programmation qui doit se poursuivre en 2019 et permettre le lancement de la consultation en vue de l'attribution du marché de conception-réalisation.

La réalisation de l'extension est une condition nécessaire à la réhabilitation de la maison d'arrêt existante, qui sera l'occasion de recréer de nouveaux locaux communs (unité sanitaire, parloirs, ateliers, etc.) adaptés.

Calendrier
2019 : notification du marché de conception-réalisation
2020 : démarrage des travaux
Fin 2022 : fin des travaux

Chiffres clés
6 700 m² environ de surface de plancher
150 places d'hébergement dont
120 places en maison d'arrêt hommes et
30 places en maison d'arrêt femmes

CENTRE PÉNITENTIAIRE ET PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI GUYANE FRANÇAISE (973)

La création de l'établissement pénitentiaire et du palais de justice de Saint-Laurent-du-Maroni s'inscrit dans le cadre des Accords de Guyane du 21 avril 2017 entre l'État et le collectif « pour que la Guyane décolle ». Ce projet permettra, en outre, de répondre à la surpopulation actuelle de l'établissement de Rémire-Montjoly, seul établissement pénitentiaire de Guyane.

Les deux bâtiments seront situés sur le secteur de la crique Margot, à 7 km du centre-ville, au sein d'un des périmètres d'aménagement de l'Opération d'Intérêt National de Guyane.

Suite aux recherches foncières menées en 2017, l'année 2018 a été marquée par l'officialisation du choix du site par la garde des Sceaux en septembre et le démarrage des études préalables. Un marché public global sectoriel portant sur la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des bâtiments est envisagé.

Calendrier
2020 : notification du marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance
2022 : démarrage des travaux

Chiffres clés
25 ha de terrain
500 places pour l'établissement pénitentiaire

STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE
SAS

Dans le cadre de l'objectif fixé par le président de la République de 15 000 nouvelles places de prison, 2 000 d'entre elles seront consacrées à de nouvelles structures d'accompagnement vers la sortie, appelées « SAS ».

Ces structures d'accompagnement vers la sortie accueilleront des condamnés à des peines de moins d'un an ou des condamnés à des longues peines qui finissent leur temps de détention. Situées en agglomération, elles pourront ainsi accueillir des intervenants extérieurs pour préparer de manière active la sortie.

De petite taille, ces structures résolument tournées vers l'extérieur bénéficieront d'une architecture contemporaine, de qualité, s'inscrivant de manière harmonieuse dans le tissu urbain.

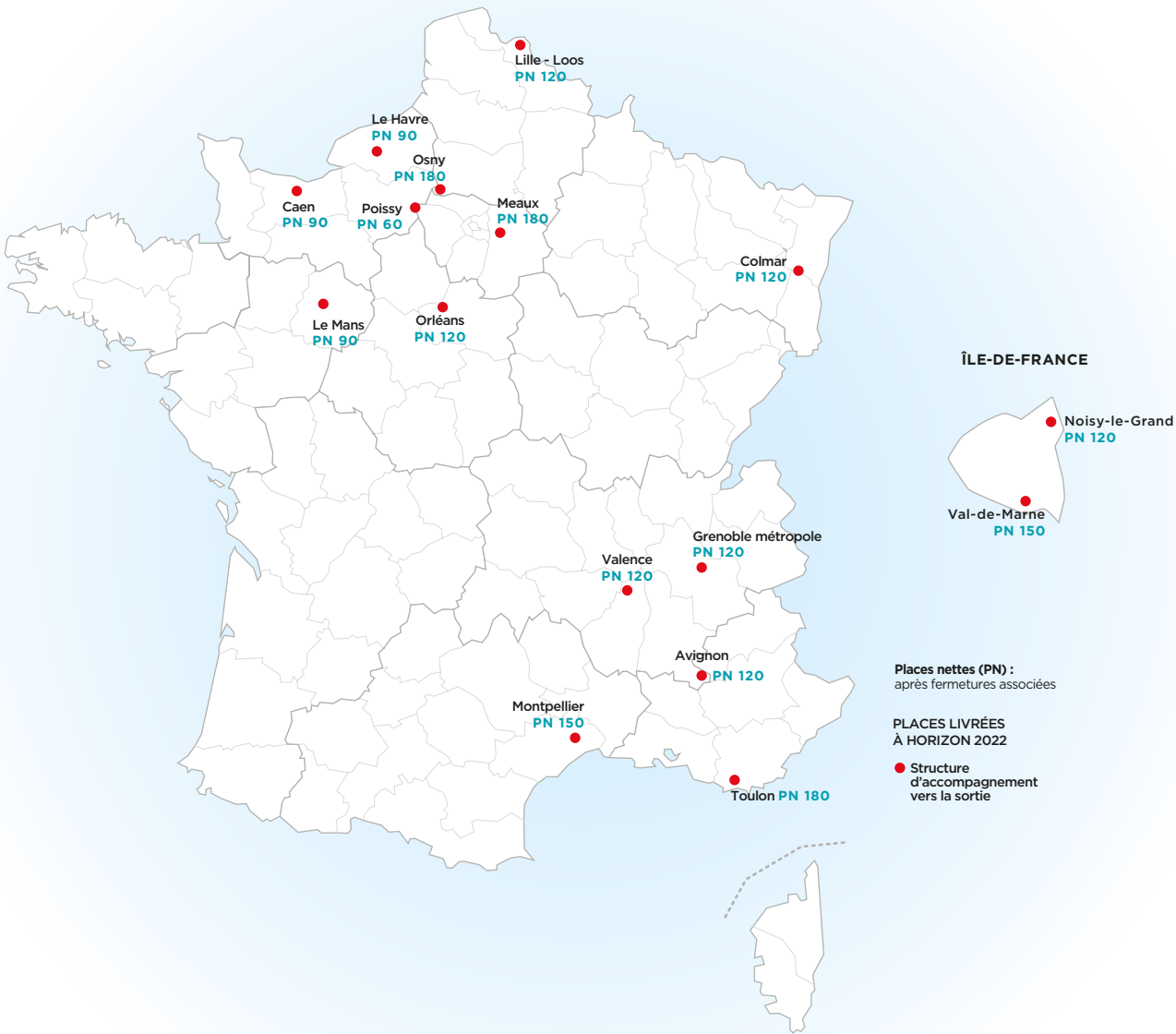
Calendrier

Sites concernés : Osny, Meaux, Caen, Le Mans, Montpellier, Noisy-le-Grand, Orléans, Avignon, Toulon, Valence
2019 : choix du lauréat
2022 : livraison

Sites concernés : Le Havre, Colmar
2019 : lancement de l'appel d'offres
Début 2020 : choix du lauréat
Fin 2022 : livraison

Sites concernés : Val-de-Marne, Poissy, Grenoble
2019 : études préalables en cours

Site concerné : Lille - Loos
Fin 2022 : livraison



02

L'AGENCE

PAGE 56

PRÉSENTATION DE L'AGENCE

- 57 Missions et statut
- 58 Le conseil d'administration
- 60 Le cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence
- 64 L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

PAGE 66

L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- 67 La direction générale
- 71 Les directions de programme et des services experts
- 72 Le contrôle de gestion
- 73 La direction juridique, administrative et financière
- 77 L'agence comptable et le service facturier
- 78 La communication externe

Palais de justice de Douai
© Masson Architectes

1. PRÉSENTATION DE L'AGENCE

Missions et statut

L'APIJ, opérateur immobilier du ministère de la justice, est un établissement administratif régi par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié.

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Elle réalise ses missions dans le cadre réglementaire des marchés publics et des contrats de partenariat.

Ses missions sont renforcées par un rôle d'expert, conseiller du ministère de la Justice, sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur les problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable et exploitation-maintenance.

L'Agence, lorsqu'elle intervient en qualité de maître d'ouvrage, est acteur de premier rang pour la gestion des acquisitions foncières et pour toutes les procédures associées (déclaration d'utilité publique, expropriation...). Dans le cadre défini et piloté par la Direction de l'immobilier de l'État, les deux fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'opérateur foncier sont étroitement liées, ce qui favorise la maîtrise des délais de réalisation des opérations et la lisibilité de l'action de l'Agence.

EN 2018

Le décret statutaire de l'APIJ a été modifié par le décret n° 2018-1281 du 27 décembre 2018 portant dissolution de l'Établissement public du palais de justice de Paris et modifiant le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice.

Ce décret modificatif, en prononçant la dissolution de l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP), a mis fin à l'organisation par l'APIJ des recrutements et moyens de fonctionnement de l'EPPJP que ce dernier lui remboursait.

Ce décret, a, par ailleurs, modifié la composition du conseil d'administration afin d'y introduire la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) en tant que membre de droit. Enfin, la notion d'organisation de délibération à distance, autorisée par la réglementation, a été précisée.



Palais de justice de Poitiers, salle des pas perdus
© Thierry Seldubuisson

Le conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, était composé, en 2018, de:

Président

M. Yves COLCOMBET
Conseiller maître à la Cour des comptes (décret du 20/04/2017)

Membres de droit

Le secrétaire général
ou son représentant
(ministère de la Justice)

Le directeur de l'administration pénitentiaire
ou son représentant
(ministère de la Justice)

Le directeur des services judiciaires
ou son représentant
(ministère de la Justice)

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse
(ministère de la Justice)

Le directeur du budget
ou son représentant
(ministère chargé du budget)

Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature ou son représentant
(ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

Le directeur général des collectivités locales
ou son représentant
(ministère de l'Intérieur)

Personnalités désignées par arrêté du garde des Sceaux

M. Jean-Claude MARIN
Procureur général près la Cour de cassation¹

Mme Nathalie MORIN
Administratrice générale des finances publiques, directrice de l'immobilier de l'État²

Mme Dominique MOYAL
Procureure générale près la cour d'appel de Poitiers

M. Régis VANHASBROUCK
Premier président de la cour d'appel de Lyon

M. Laurent RIDEL
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Mme Nadine PICQUET
Directrice de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

M. Dominique HUCHER
Membre permanent du conseil général de l'environnement et du développement durable

Représentants du personnel de l'Agence

Mme Frédérique BOUR
Directrice de programme

M. Thierry BLARD
Chef de projet

RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration de l'APIJ s'est réuni à quatre reprises en 2018: les 7 mars, 13 juin, 20 septembre et 13 novembre.

Une première délibération à distance, au sens de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, a également été organisée du 16 au 17 juillet 2018.

84 délibérations ont été approuvées:

- » 10 au titre des quitus, permettant ainsi de procéder à l'apurement de la comptabilité administrative et générale de l'établissement;

1. Jusqu'au 30 juin 2018 (décret du 19 juillet 2017).
2. Directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne à compter du 10 septembre 2018 (décret du 3 août 2018).

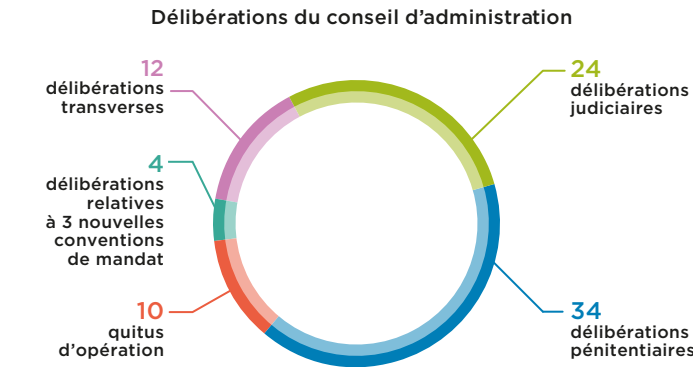


- » 24 concernant des opérations judiciaires dont 3 schémas directeurs;
- » 34 concernant des opérations pénitentiaires dont 2 schémas directeurs;
- » 4 pour l'approbation de nouvelles conventions:
 - une convention d'assistance au Conseil d'État (deux délibérations),
 - une convention d'assistance au ministère de la Justice, concernant le tribunal de Paris,
 - une convention d'assistance à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse aux Antilles et en Guyane;
- » 12 délibérations sur des sujets transversaux (contrat d'objectif et de performance 2018-2020, signature du nouveau bail immobilier de l'APIJ en vue de son déménagement au Kremlin-Bicêtre en décembre 2018,

rapport d'activité de 2017, modification du règlement intérieur du conseil d'administration afin d'insérer le dispositif de délibération à distance) et le fonctionnement de l'établissement (budget rectificatif, compte financier, prime collective de performance, organisation des services...).

Plusieurs présentations ont par ailleurs été faites au conseil d'administration pour sa bonne information:

- » bilan 2017 du contrat de performance;
- » bilan sur les recherches foncières du programme des 15 000 places;
- » information relative au contrôle de la Cour des comptes;
- » présentation « Building information modeling » (BIM);
- » enquête de satisfaction 2017;
- » bilan du nouveau marché d'ingénierie – NMI.



Le cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence

Le décret statutaire de l'Agence organise le cadre conventionnel de son intervention. Elle intervient en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre d'un protocole qui définit le cadre conventionnel selon lequel l'Agence exerce la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice (dit « Protocole de maîtrise d'ouvrage »); par ailleurs, lorsque l'Agence intervient en tant que mandataire, des conventions de mandat sont signées. L'Agence peut également intervenir dans le cadre de conventions pour des opérations en partenariat public-privé. Enfin, elle signe des conventions d'assistance au titre de ses missions d'expertise et d'assistance.

LE PROTOCOLE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Ce protocole a été renouvelé en 2017 pour une durée de cinq ans. Le texte a été travaillé en étroite collaboration avec les tutelles de l'établissement afin d'apporter les ajustements jugés utiles en retour d'expérience:

- » le mécanisme des fiches-navette (concernant les modifications de programme sous validation de la tutelle): les principes arrêtés avec la direction de l'administration pénitentiaire, qui visent à fluidifier le processus des fiches-navette (délai d'instruction de trois semaines), ont été étendus à l'ensemble des opérations couvertes par le protocole de maîtrise d'ouvrage;
- » pour les opérations spécifiques/complexes à niveau de risque élevé, il est désormais possible d'inclure la désignation d'un maître d'œuvre dès la phase d'études préalables, sous réserve de le mentionner dans la fiche de commandes;
- » introduction de la notion d'appui de l'APIJ aux directions « métiers » pour la gestion des garanties biennales et décennales;
- » introduction du référentiel de programmation de l'APIJ;



Palais de justice de Douai, salle des pas perdus
© Pascal Almar



Palais de justice de Poitiers
© Sergio Grazia

- » précisions techniques sur l'obligation de l'APIJ d'alerter ses tutelles en cas de risque de dépassement de budget (le conseil d'administration délibérant préalablement à une augmentation de budget);
- » formalisation de la participation de l'APIJ à l'élaboration des dossiers d'évaluation socio-économique réalisés dans le cadre du décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics;
- » renfort des actions d'accompagnement par l'opérateur en termes de communication auprès des utilisateurs comme outil de conduite du changement;

- » clarification du rôle de l'APIJ dans le cadre de la fin d'opération postérieurement à la remise des clés (accompagnement, demandes de travaux de parachèvement...);
- » meilleure association de la tutelle budgétaire préalablement à la mise en œuvre du processus d'urgence;
- » formalisation de la validation des études préalables par le ministère de la Justice;
- » définition des documents attendus par l'APIJ en appui de la transmission des programmes et augmentation du délai de validation des programmes d'opération de 4 à 6 semaines;
- » ajout par l'APIJ d'une saisine des tutelles pour avis sur les critères des procédures de consultation de choix d'un projet et composition des jurys et commissions spécialisées, étant entendu que la directrice générale de l'APIJ en qualité de pouvoir adjudicateur et maître d'ouvrage conserve l'entière responsabilité sur la fixation des critères et jurys;
- » rappel que les autorisations d'engagement (AE) d'une opération sont mises en place intégralement à la commande d'opération et clarification des modalités de délégation des AE et des crédits de paiement (CP), de suivi de ces ressources, de prévisions du besoin de CP et d'engagement de l'Agence.

LES AUTRES CONVENTIONS

L'attribution de contrats de partenariat public-privé

L'APIJ intervient dans le cadre de conventions de mandat pour la gestion des partenariats publics-privés; avec la prise de possession par l'administration pénitentiaire de la Maison d'arrêt de Paris-La Santé en juin 2018, l'Agence a terminé la dernière opération de son portefeuille en contrat de partenariat public-privé.

—
L'assistance dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles et en Guyane
—

Une convention d'assistance définit les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère de la Justice aux Antilles et en Guyane. Cette convention a évolué en 2016 afin d'intégrer et organiser les modalités de commande dans le cadre de réunions annuelles de dialogue de gestion réunissant, pour chaque cour d'appel, le secrétariat général, la direction des services judiciaires, la direction opérationnelle de l'Agence et les chefs de cour.

—
Convention de mandat sur la sûreté active (Fleury-Mérogis)
—

L'administration pénitentiaire a souhaité engager la rénovation des installations du système de sûreté pénitentiaire active de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis dans sa globalité, puisque chaque système informatique qui sera renouvelé doit rester compatible avec l'ensemble de l'architecture. S'agissant de prestations à haut degré de technicité, l'administration pénitentiaire a établi qu'il était préférable, par l'intermédiaire d'un marché global de performance (article 35 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics), de confier au prestataire qui renovera les équipements, leur exploitation et leur maintenance sur une durée de 12 ans.

La convention de mandat confie à l'APIJ la mission de rénovation du système de sûreté pénitentiaire active.

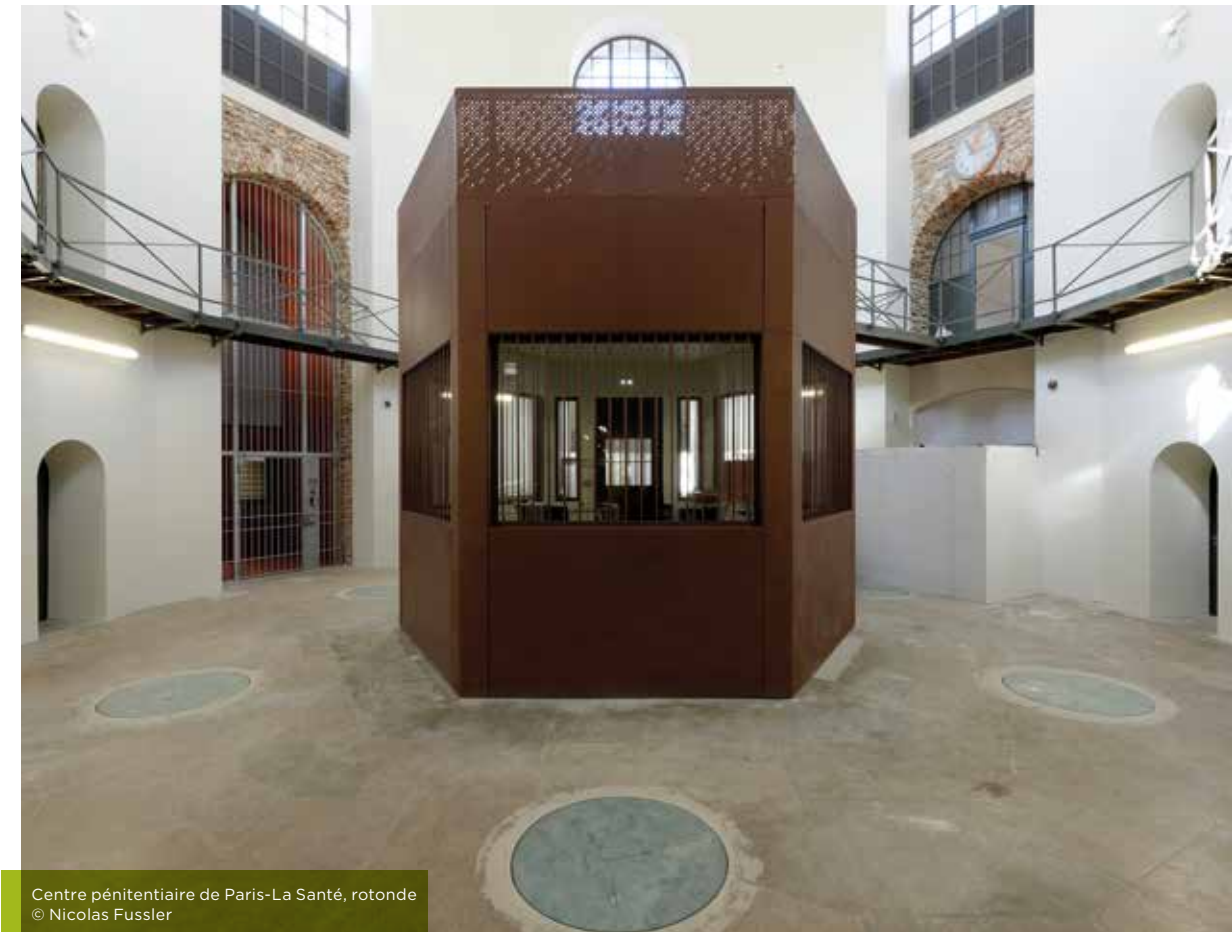
—
Convention de mandat signée avec le Conseil d'État et l'accord du secrétariat général
—

La commission des recours des réfugiés s'est installée à Montreuil en 2004. L'établissement, qui est devenu Cour nationale du droit d'asile (CNDA), est rattaché au Conseil d'État (CE) depuis le 1^{er} janvier 2009. Les principales fonctions de la juridiction sont réparties entre trois sites montreuillois. Le tribunal administratif (TA) a également son siège à Montreuil. Le Conseil d'État souhaitant transférer ces juridictions sur le campus de l'AFPA à Montreuil, une fois celui-ci réhabilité a souhaité confier à l'APIJ un mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'utilisation de la CNA et du TA.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration en juin 2018.



Palais de justice d'Aix-en-Provence
© Atelier Marc Barani



Centre pénitentiaire de Paris-La Santé, rotonde
© Nicolas Fussler

—
Convention d'assistance à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse pour les Antilles et la Guyane
—

Le secrétariat général du ministère et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) ont souhaité l'assistance de l'APIJ concernant les projets outre-mer de cette direction. Une convention décrit la nature et les contours des missions confiées à l'Agence, les modalités de commande dans le cadre de réunions annuelles de dialogue de gestion, et les modalités d'intervention de celle-ci. Outre la conduite des opérations d'investissement d'un montant supérieur à 60 000 €, l'antenne Antilles-Guyane de l'Agence peut également réaliser des missions d'assistance pour la politique immobilière, l'exploitation et la maintenance du parc immobilier de la DPJJ.

Cette convention a été approuvée en juin 2018.

—
Convention d'assistance - tribunal de Paris
—

En septembre 2018, a été approuvée la convention d'assistance définissant les modalités d'intervention de l'APIJ pour le suivi du contrat de partenariat du tribunal de Paris en appui au ministère de la Justice en prévision de la dissolution, fin 2018, de l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP).

L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

L'organisation du travail de l'Agence avec ses tutelles est prévue dans le cadre de différents supports que sont les conventions et le protocole « de maîtrise d'ouvrage », mais également lors des échanges qui interviennent à l'occasion de la préparation des conseils d'administration.

Pour 2018, et ceci jusqu'à 2020, c'est le contrat d'objectifs et de performance en cours qui oriente l'action de l'APIJ avec sa tutelle, l'organisation de leur collaboration étant étroitement liée aux plans de charge.

Le COP 2018-2020 est caractérisé par un plan de charge opérationnel de l'APIJ dont le nombre d'opérations n'a jamais été aussi élevé :

- » le passage en phase opérationnelle des établissements pénitentiaires du nouveau programme et des structures d'accompagnement à la sortie (SAS) à livrer d'ici 2022 ;
- » les études préalables et les premiers lancements en phase opérationnelle des 8 000 places à livrer d'ici 2027 ;
- » un nouveau programme d'études préalables, de schémas directeurs, et de lancement en phase opérationnelle concernant des sites judiciaires ;
- » la poursuite en phase d'études ou de travaux d'opérations judiciaires déjà présentes dans le précédent triennal, et notamment les palais de justice de Lille, Perpignan, Mont-de-Marsan et Lisieux ;
- » le lancement opérationnel des études de modernisation du palais de justice historique de l'île de la Cité, opération considérable par ses enjeux, sa complexité et sa taille, ainsi que les premiers travaux accompagnant le redéploiement à court terme de la Cour de cassation et de la cour d'appel de Paris ;

» un programme d'études et de travaux considérable aux Antilles et en Guyane.

Les axes stratégiques qui ont été retenus en conséquence entre l'APIJ et sa tutelle sont les suivants :

1. réussir la mise en œuvre du programme de 15 000 places et l'accompagnement de l'adaptation de l'organisation judiciaire ;
2. mettre en œuvre les axes stratégiques de la politique immobilière de la Chancellerie et de l'État ;
3. poursuivre la modernisation de l'établissement.

La réalisation en 2018 des objectifs du COP a notamment été marquée par les points suivants :

- » afin d'assurer le respect des coûts des opérations, l'actualisation du modèleur des coûts a été engagée ;
- » pour garantir le respect des délais et de la qualité :
 - travail sur les calendriers types afin d'intégrer notamment les phases de maîtrise foncière,
 - élaboration d'une démarche structurée d'audit technique des établissements pénitentiaires récemment livrés,
 - élaboration d'une démarche « projet de service/projet immobilier » pour les opérations pénitentiaires,



- enrichissement et formalisation des opérations de contrôle lors des périodes de réception et de marche à blanc (judiciaire et pénitentiaire) ;
- » le processus visant à optimiser l'action foncière pénitentiaire a permis de fournir :
 - des études simplifiées en interne, dans un délai de 15 jours maximum après identification d'un site,
 - des études détaillées dans un délai de huit semaines, réunions de présentation à la DAP pour partage de l'analyse, transmission officielle (19 dossiers SAS, 31 dossiers maisons d'arrêt) ;
- » la poursuite du travail autour de la sécurisation juridique des opérations avec la mise en place de nouveaux cycles de formations, de modèles de marché et la révision de la procédure de notification ;
- » la poursuite d'une politique d'achats responsables avec :
 - intégration de la charte chantier faibles nuisances dans tous les marchés de travaux,
 - intégration d'objectifs d'insertion environnementale dans les programmes et les cahiers des charges architecturaux et urbains,
 - intégration de clauses d'insertion sociale dans tous les marchés de travaux (au minimum 500 heures par M€),
 - mise en place d'accords-cadres ;
- » favoriser l'échange d'expérience au sein du réseau, essentiel à la montée en compétence de l'ensemble des acteurs et à l'harmonisation des connaissances :
 - montage d'un séminaire Développement durable qui s'est tenu en mars 2019 ;
- » les référentiels de programmation ont été mis à jour avec, notamment, l'élaboration du programme générique fonctionnel et technique des SAS, la mise en place de réunions avec la DAP sur le retour d'expérience des établissements livrés aux fins d'adaptation du programme technique ;

- » la mise en œuvre de nouvelles doctrines d'usage des palais de justice traduites par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour les utilisateurs du nouveau Palais de justice de Lille ;
- » le renforcement de la compétence et de la connaissance sur la maintenabilité des ouvrages avec la réalisation d'audits sur des palais de justice et l'élaboration d'une méthode d'audit portant sur la maintenabilité, la durabilité, la sûreté des constructions et équipements pénitentiaires ;
- » le renforcement des actions de progrès interne de l'Agence avec :
 - les actions visant à maintenir et à renforcer les compétences des agents (dans le cadre des COPIL pénitentiaire, judiciaire, méthode et prospective, marchés publics et concurrence ; avec des réunions consacrées aux retours d'expérience),
 - la poursuite du déploiement du dispositif de contrôle interne (rédaction d'un organigramme fonctionnel de l'établissement, production d'une cartographie des risques budgétaires), et de l'optimisation/sécurisation des processus administratifs (protocole avec l'agence comptable sur les pièces nécessaires au paiement).

2. L'ORGANISATION DE L'AGENCE

La direction générale

L'Agence est dirigée, depuis le 1^{er} septembre 2013, par Mme Marie-Luce Bousseton, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts.

La directrice générale préside chaque semaine le comité de direction (CODIR) composé en 2018 des quatre directeurs chargés du pilotage et de la coordination des équipes de projet, parmi lesquels l'adjoint à la directrice générale, le directeur juridique, administratif et financier, la cheffe de cabinet et la cheffe de service des ressources humaines.

Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés à l'APIJ et sont établis les documents de référence et décisions de la directrice générale. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration.

Un compte-rendu des décisions est porté à la connaissance des agents de manière hebdomadaire.

Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeurs de programme, l'adjointe au directeur juridique, administratif et financier, et les chefs des services transversaux. Ce comité est un lieu d'échanges où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques transversales nécessitant d'être débattues.



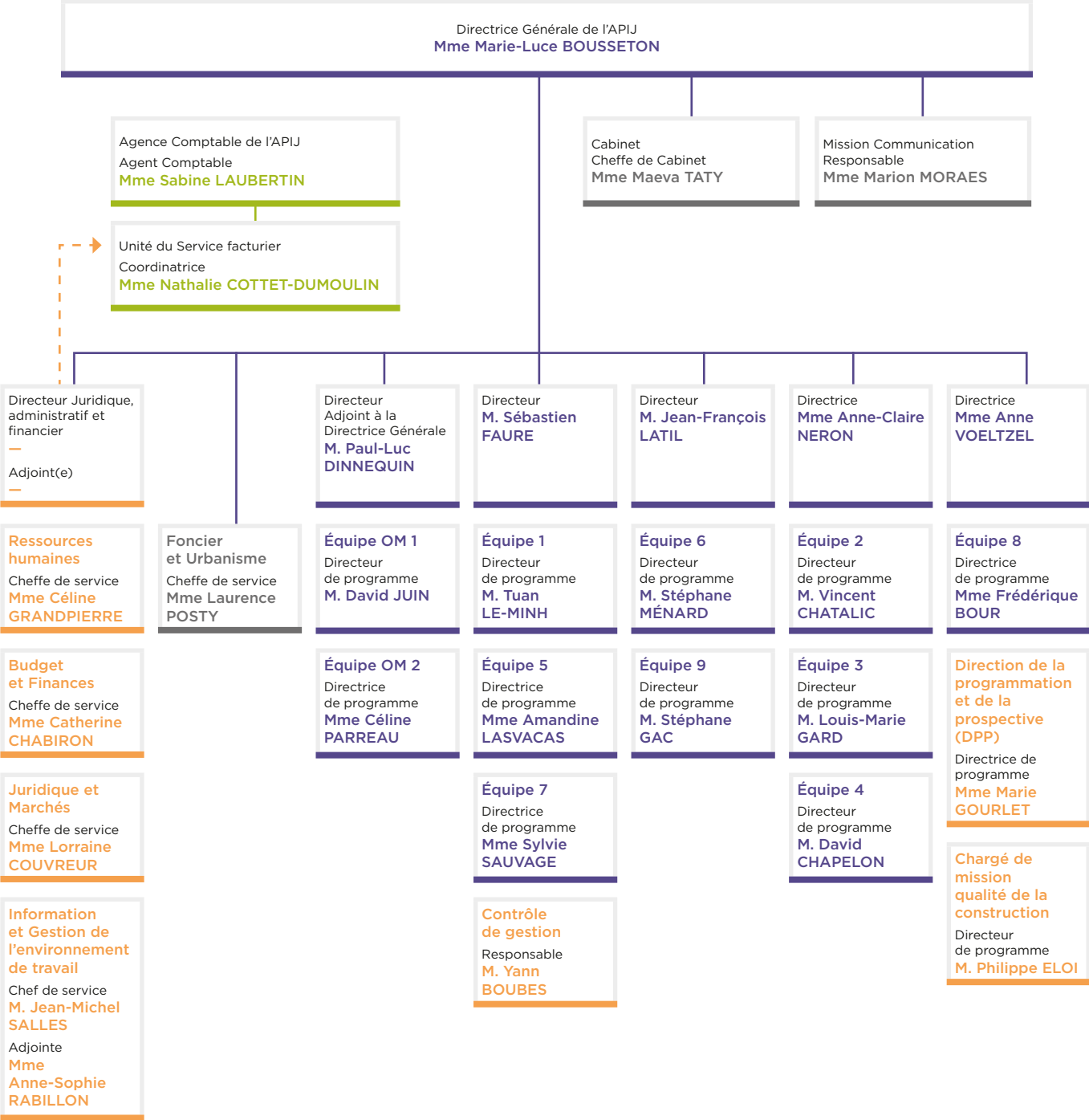
Le comité de direction de l'APIJ
© Pascal Aimar



Les équipes de l'APIJ en métropole
© Nicolas Fussler



ORGANIGRAMME
(10 JUIN 2019)



Les directions de programme
et des services experts

L'Agence compte 11 directions de programme chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle dont deux sont basées en Guadeloupe. Les équipes conduisent les opérations, depuis les études préalables jusqu'à la livraison, puis au quitus. Composées de chefs de projet, d'une assistante et s'appuyant sur des secrétariats mutualisés, ces équipes sont dirigées par un directeur de programme, lui-même piloté par l'un des quatre directeurs opérationnels. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieurs, urbanistes...) assure l'expertise nécessaire à la conduite des projets et permet de gérer les opérations à tous les stades.

L'Agence s'est réorganisée en 2018 grâce à l'augmentation significative de son effectif, pour tenir compte des besoins de sa tutelle, en particulier avec le lancement des nouveaux programmes pénitentiaire et judiciaire.

DEUX DIRECTIONS DE PROGRAMME
EN ANTILLES-GUYANE

L'Accord de Guyane conclu entre l'État et le collectif « pour que la Guyane décolle » en avril 2017 et la multiplication des opérations judiciaires et pénitentiaires aux Antilles et en Guyane ont conduit l'APIJ à renforcer et à dédoubler la direction de programme implantée en Guadeloupe en deux équipes composées chacune d'un directeur, d'une assistante et de trois chefs de projet.



DEUX VOLETS
D'EXPERTISE
TECHNIQUE

En appui aux directions de programme, deux directions déploient leur expertise très en amont :

» la direction de la programmation et de la prospective
Spécialisée dans la programmation architecturale, fonctionnelle, et technique des espaces et des bâtiments, elle établit les référentiels de programmation judiciaire et pénitentiaire et conduit toutes les réflexions prospectives dans ce domaine. En collaboration étroite avec les autres équipes, elle veille à la prise en compte et à la transmission des évolutions programmatiques. L'objectif est de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des espaces et des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'homogénéité entre les opérations. Elle assure la capitalisation des retours d'expérience et anime les échanges avec les services des tutelles pour porter à décision les évolutions à retenir pour les futures opérations.

Un travail très dense a été mené en 2018 pour mettre au point le programme générique porté par la garde des Sceaux sur les nouvelles structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) annoncées en octobre 2018. Une réflexion a également été menée sur les traductions programmatiques de la réforme judiciaire.

Elle produit également en régie des études de faisabilité ou des schémas directeurs pour les opérations pour lesquelles la mobilisation de sa compétence pointue et de sa capitalisation d'expérience paraît plus opportune que le recours à des AMO.



Les nouveaux locaux de l'APIJ
© Nicolas Fussler

Cette direction, dotée désormais de quatre personnes, a été renforcée pour faire face à l'accroissement de son plan de charge.

» **le service foncier et de l'urbanisme**

Il déploie une expertise et un savoir-faire opérationnel en matière de recherches et d'acquisitions foncières, ainsi que pour la conduite de toutes les procédures d'urbanisme nécessaires à la mise en compatibilité des documents régissant le droit des sols. Il diligente toutes les procédures de maîtrise foncière pour le compte de la Chancellerie, en relation étroite avec les préfectures et les services locaux de l'État.

En 2017 et en 2018, deux personnes supplémentaires ont intégré ce service pour mener à bien l'ensemble des procédures des nombreux nouveaux projets demandés par la Chancellerie, et pour faire face à la complexité croissante des enjeux de protection environnementale et de concertation publique.

Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion est au cœur de l'activité opérationnelle de l'Agence par ses missions :

- » **la maîtrise économique et budgétaire** des projets via la fourniture en amont d'estimations économiques prévisionnelles à l'aide d'un modèle alimenté par un observatoire de coûts en retour d'expérience. Ce modèle est régulièrement mis à jour pour prendre en compte les nouvelles évolutions programmatiques souhaitées par la Chancellerie, et le contexte économique du BTP. L'année 2018 a notamment été marquée par l'évaluation budgétaire des programmes immobiliers pénitentiaire et judiciaire. Le contrôle de gestion réalise également les prévisions de dépenses des projets, ainsi que leur suivi détaillé mensuel. Des retours d'expérience sur les dépenses des opérations sont réalisés afin de fiabiliser les prévisions et l'évaluation des besoins annuels en CP ;
- » **la maîtrise des délais**, notamment pour l'ambitieux programme pénitentiaire, avec la mise au point de plannings types des opérations et de points de vigilance dans l'avancement des projets ;
- » **le pilotage des opérations et le reporting vers les tutelles** via l'édition mensuelle de tableaux de bord immobiliers et l'élaboration d'indicateurs de performance globaux de l'Agence ;
- » **la comptabilité analytique par l'établissement** des coûts internes des projets, d'éléments objectivés sur les plans de charge et l'évaluation des moyens nécessaires à l'Agence pour mener à bien les différents programmes immobiliers.

La direction juridique, administrative et financière

La Direction juridique administrative et financière (DJAF) regroupe les services support de l'établissement. Outre les missions de soutien logistique à tout l'environnement de travail et à la gestion des ressources humaines, ils conseillent et soutiennent les équipes opérationnelles afin d'améliorer l'efficacité des actions menées, d'assurer la sécurité des actes juridiques produits, la mise en place des budgets et la réalisation des paiements.

À ce titre, les services de la DJAF exercent une double mission :

- » apporter appui et conseil aux directions de programme, particulièrement dans les domaines juridique et marchés, gestion des connaissances, paiements ;
- » assurer le fonctionnement optimal de l'APIJ grâce à ses services ressources humaines, budget finances, logistique et informatique.



Les nouveaux locaux de l'APIJ
© Nicolas Fussler

LE DÉMÉNAGEMENT AU KREMLIN-BICÊTRE

L'année 2018 a été marquée par le transfert de l'APIJ dans un nouvel immeuble situé au Kremlin-Bicêtre, le bail dans le 13^e arrondissement de Paris arrivant à échéance sans perspective de renouvellement. La DJAF a donc été particulièrement mobilisée, tout au long de l'année 2018, par la recherche d'un nouveau site, la mise au point du bail, la préparation et le pilotage des aménagements et du déménagement.

La DJAF a également conduit la dissolution de l'Établissement public du palais de justice de Paris tant d'un point de vue réglementaire que d'un point de vue budgétaire.

Le déploiement du dispositif de contrôle interne s'est également poursuivi avec la rédaction de nouvelles procédures, la révision de procédures existantes, l'établissement d'un organigramme des fonctions support de l'établissement et la cartographie des risques associée.

LE SERVICE JURIDIQUE ET DES MARCHÉS

Le service juridique et des marchés a pour principale fonction de sécuriser l'ensemble des procédures d'achat conduites par l'Agence, tout en s'attachant à optimiser la performance des politiques menées. Il est également chargé du suivi des litiges et des dossiers contentieux.

Dans ces perspectives, le service juridique et des marchés évalue les montages envisagés par les directions de programme et propose les solutions les mieux à même de concilier les contraintes calendaires, techniques ou financières propres à la gestion de chaque projet et celles imposées par la réglementation. Le service s'attache à donner aux équipes des réponses rapides et opérationnelles. Il est également sollicité par la direction générale sur des sujets qui requièrent une expertise juridique.



Maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan
© Archi5prod

Des modèles de marchés ou de décisions sont également proposés aux agents afin d'harmoniser les procédures et d'offrir des outils clés en main aux nouveaux arrivants.

Le SJM a poursuivi son cycle de formation et a organisé des formations sur l'exécution des marchés publics et, plus précisément, sur les thèmes suivants :

- » les obligations des cocontractants ;
- » les modifications en cours d'exécution du contrat ;
- » la sous-traitance ;
- » la réception et les garanties.

Afin de sécuriser l'ensemble des marchés supérieurs à 25 000 € HT ou à paiements multiples conduits par l'Agence, le service est chargé d'assurer la gestion et le suivi des étapes précédant la notification des marchés.

C'est ainsi que le service juridique et des marchés a été associé, au cours de l'année 2018, à la préparation et à la notification de 122 marchés et de 85 avenants, en assurant parallèlement la dématérialisation de 83 procédures sur la plateforme électronique de l'APIJ.

Le service juridique et des marchés apporte son expertise au sein du comité de pilotage « Commande publique et concurrence ».

Dans le cadre de ce comité, il a présenté les résultats du groupe de travail sur la rédaction des pièces du marché de travaux et des propositions d'amélioration à apporter aux procédures de marchés pour tenir compte des retours d'expérience des opérationnels.

Afin d'anticiper une augmentation significative des commandes, une réflexion a également été menée sur les montages contractuels à mettre en place pour assurer réactivité, efficacité et concurrence.

LE SERVICE DE L'INFORMATION ET DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Au dernier trimestre 2018, les deux services « Centre de gestion de la connaissance (CGC) » et « Service informatique et logistique (SIL) » ont fusionné pour devenir le SIGET, le Service de l'information et de gestion de l'environnement de travail.

Le SIGET est chargé de toutes les missions liées à la gestion de l'environnement de travail : informatique, archives, information, documentation, réseaux, applications, téléphonie, courrier, parc automobile, achats, économat, budget et marchés de fonctionnement, gestion des frais de déplacement, matériel, gestion des badges et des accès.

Le SIGET élabore et met en œuvre des moyens, des services et des procédures permettant à l'ensemble des agents d'assurer leurs activités professionnelles dans un environnement efficace et aussi peu contraignant que possible. Il est donc impliqué dans tous les projets généraux de l'Agence et participe activement à ses évolutions et à sa modernisation.

Le service est placé sous l'autorité du directeur juridique, administratif et financier. Il est composé de neuf agents permanents (un chef de service, une adjointe, deux assistantes de gestion, deux gestionnaires d'environnement de travail, un chef de projet informatique, un gestionnaire informatique, une chargée de mission documentaire) et deux apprentis.

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

La mission du service des ressources humaines s'articule selon quatre axes principaux :

- » piloter l'effectif et la masse salariale ;
- » administrer les agents titulaires et non titulaires : recrutement, avancement, paie, retraite ;
- » gérer les emplois et les compétences : suivi et aide à la mobilité professionnelle, construction et déploiement du plan de formation pluriannuel ;
- » contribuer à la qualité de l'environnement de travail des agents : coordonner les actions de santé et de sécurité au travail, mettre en œuvre l'action sociale et animer le dialogue social (gestion des relations sociales, des instances de dialogue et de décision).

Le SIGET a géré simultanément quatre projets d'envergure : la préparation du déménagement, les travaux d'installation et d'emménagement sur le nouveau site, le déménagement en lui-même (planifié sur deux semaines ouvrables pour, notamment, déplacer 3 000 boîtes d'archives), et la fin du bail, le curage et la remise en état du bâtiment d'origine.

La préparation du déménagement a donné lieu à la rédaction d'un « Guide du déménagement » pour accompagner les agents. Le SIGET a été fortement sollicité par les agents, tant pour la préparation au déménagement que pour leur installation. À cet effet, chaque agent a pu trouver, à son arrivée dans les nouveaux locaux, un « Livret d'accueil technique » pour lui permettre de se familiariser rapidement avec son nouvel environnement de travail (locaux, nouveaux logiciels et matériels, accessibilité, etc.). Des formations ont été mises en place rapidement pour aider les utilisateurs à appréhender leurs nouveaux outils.

La mobilisation du SIGET a permis aux agents de déménager dans de très bonnes conditions et l'activité de l'Agence n'a été arrêtée qu'une seule journée.

LE SERVICE DU BUDGET ET DES FINANCES

Le service du budget et des finances est chargé de l'élaboration du budget de l'établissement, du pilotage de son exécution, du suivi de la comptabilité budgétaire en autorisation d'engagement (AE) et crédit de paiement (CP), tant pour le budget de l'établissement que pour les dépenses liées aux opérations immobilières, ainsi que de la maîtrise de la trésorerie.

Le service rend compte mensuellement de la consommation des AE et des CP pour chacune des opérations immobilières, produit les comptes rendus de gestion destinés au contrôle budgétaire ministériel deux fois par an, élabore le rapport de l'ordonnateur annexé au compte financier afin de rendre compte de la gestion de l'exercice budgétaire précédent.



10 opérations ont fait l'objet d'un quitus en 2018

Effectif

En 2018, le plafond d’emplois autorisé de l’établissement était stable par rapport à 2017, à 114 ETPT (Équivalent temps plein travaillé). Toutefois, l’APIJ a bénéficié, en gestion, d’une autorisation de dépasser son plafond d’emplois à hauteur de 7 ETPT, poursuivant ainsi une augmentation de l’effectif engagée en 2017. Cette augmentation répond à la nécessité d’adapter l’effectif de l’Agence au regard du plan de charge exceptionnel qui lui a été confié.

Le service des ressources humaines a géré 108 agents (effectif physique au 31 décembre 2018) correspondant à une moyenne annuelle de 115,3 ETPT.

L’année a été marquée par un volume de recrutement important (15 recrutements sur postes « permanents ») pour répondre à l’augmentation du plafond d’emploi et au renouvellement des équipes (21 départs sur la période).

Formation

Dans un contexte de fort renouvellement du personnel de l’APIJ et dans un souci constant d’accompagner les axes stratégiques de la politique de l’établissement, le service des ressources humaines a mis l’accent sur trois axes de formation :

- » l’intégration des nouveaux arrivants donnant les repères institutionnels et méthodologiques nécessaires ;
- » le développement des compétences managériales : la suite du cycle de formation mis en place à destination du conseil de direction afin de développer une culture managériale commune. Il a été proposé aux chefs de projet en début d’année 2018 sur le thème « agir en situation complexe » puis aux assistants de projet afin de leur donner les clés pour apprendre à anticiper et gérer les conflits ;
- » le développement des compétences « métiers » transverses : construit et animé par le service juridique et des marchés, le cycle de formation « marchés publics », commencé en 2017, s’est poursuivi en 2018 pour un total de quatre modules d’une demi-journée, chacun ayant mobilisé 38 agents (ayant suivi un ou plusieurs modules). Un cycle de formation sur l’évaluation environnementale et l’étude d’impact, conçu par le service « Foncier et urbanisme », a démarré fin 2018. Le service a animé le premier module ayant pour thème les procédures règlementaires et administratives, réparti sur deux sessions et qui a réuni 39 personnes. La suite du cycle de formation se déroulera en 2019 ;
- » la mise en œuvre du compte personnel de formation : sept agents ont pu suivre des formations diplômantes ou des bilans de compétences grâce à l’utilisation de leur compte personnel de formation.

	QUELQUES CHIFFRES 2018...	... AU REGARD DE 2017
Renouvellement sur poste permanent	17 %	17 %
Âge moyen	40 ans	41 ans
Ancienneté moyenne	3 ans et 5 mois	4 ans et 5 mois
Répartition des effectifs par catégorie		
Fonctionnaires	34 %	38 %
Contractuels	66 %	62 %
Femmes	63 %	61 %
Hommes	37 %	39 %
Cadres	69 %	69 %
Non-cadres	31 %	31 %

Faits marquants de la gestion 2018

Parmi les évènements marquants suivis par le service des ressources humaines en 2018, on peut citer, outre l’importante activité de recrutement :

- » la poursuite de l’intégration des nouveaux arrivants via la mise en place de formations d’intégration ;
- » la mise en œuvre de l’expérimentation du télétravail pour les agents de l’APIJ à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- » la mise en place du prélèvement à la source en relation avec le service informatique et l’agence comptable pour mettre à niveau les outils et former les agents à ce nouveau dispositif.

L'agence comptable et le service facturier

L’agence comptable de l’APIJ est chargée du paiement, après contrôle par ses soins, des dépenses de l’établissement et celles relevant des opérations, de l’encaissement des recettes, de la comptabilisation de toutes les opérations de dépense et de recette, de la tenue de la comptabilité générale et de la confection du compte financier de l’établissement.

En 2018, l’agence comptable a traité près de 5600 dossiers de paiement pour un montant total de 103 M€ soit :

- » 3821 mandats pour 89,5 M€ au titre des opérations ;
- » 1754 mandats pour 13,5 M€ au titre du budget de l’établissement (section de fonctionnement dont rémunérations et charges sociales et section d’investissement).

L’année 2018 a été particulièrement marquée par la poursuite des grandes réformes engagées en 2017 impactant directement son activité et ses procédures, et notamment l’organisation de la chaîne de la dépense :

- » la mise en œuvre du nouvel outil de gestion budgétaire et comptable adapté au format GBCP (Gestion publique et comptabilité publique) ;
- » la mise en place d’un Service facturier (SFACT) placé sous la responsabilité de l’agent comptable. Le périmètre du SFACT a été progressivement élargi tout au long des années 2017 et 2018 pour atteindre en fin d’année 2018 un périmètre quasi total des factures reçues et traitées par le SFACT. En 2018, près de 3000 factures/situations/ mémoires ont été reçus par le SFACT pour un montant total de 90 M€ ;



Les nouveaux locaux de l’APIJ
© Nicolas Fussler

» la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne de la dépense publique et le raccordement au portail Chorus-factures dont l'utilisation est obligatoire pour les TGE (Très grosses entreprises) et pour les établissements/services de l'État recevant et émettant des factures en 2017 et obligatoire pour les ETI (Entreprises à taille intermédiaire) en 2018.

En 2018, 25 % des factures reçues provenaient du portail Chorus Pro mais celles-ci ne représentaient que 5 % du volume financier des factures reçues.

Ce faible volume financier est essentiellement dû à l'absence en 2018 de l'interface EDIFLEX (outil de gestion des situations de travaux des marchés conclus par l'APIJ)/portail Chorus Pro dont la mise en place est prévue pour 2019.

Les délais de paiement moyens relevés à l'APIJ sont inférieurs à 25 jours (24,9) : 27,9 jours pour les paiements des opérations et 13,2 jours pour les paiements sur le budget de fonctionnement. La mise en place du service facturier est donc une réussite: les délais moyens sont en deçà des obligations incombant aux personnes publiques vis-à-vis de leurs fournisseurs. L'APIJ contribue ainsi à la sécurité économique des entreprises qu'elle sollicite.



Les nouveaux locaux de l'APIJ
© Nicolas Fussler

La communication externe

La mission « Communication » poursuit l'objectif de valorisation de la politique de construction et de modernisation de l'immobilier conduite par le ministère de la Justice notamment des récents programmes judiciaires et pénitentiaires annoncés en 2018 par la garde des Sceaux, pour l'ensemble des projets menés par l'APIJ.

Elle dote pour cela les équipes opérationnelles d'une série de supports: plaquettes de présentation des projets diffusées au moment de leur livraison, lettres d'information proposant un point d'avancement des opérations, éléments de communication à destination des riverains.

Des outils spécifiques peuvent être mis en œuvre en fonction de la nature de l'opération.



Palais de justice de Paris - L'Île de la Cité
© Nicolas Borel

Des supports à vocation plus institutionnelle comptent également parmi les productions du service, qui assure la production du rapport d'activité ou la mise à jour du site internet de l'Agence qui a été complètement repensé en 2018 pour apporter une meilleure lisibilité des actions menées.

D'autres dispositifs transversaux visent également à valoriser l'investissement immobilier de la Chancellerie: ce fut le cas en mars 2018 avec l'ouverture à la maison d'architecture de Poitou-Charentes d'une exposition itinérante sur le renouvellement de l'architecture judiciaire.

La mission Communication est aussi chargée de la gestion des relations avec la presse. Les communiqués ou dossiers de presse témoignant d'une étape clé dans la vie d'une opération, visites de site et autres demandes de journalistes (documentaires...) y sont quotidiennement traités.

Enfin, la mission pilote l'organisation des inaugurations, poses de première pierre, conférences de presse, mise en place de cérémonies.

Tous ces outils sont construits en cohérence avec les directives du ministère et en étroite collaboration avec les acteurs de chaque opération afin de s'assurer d'une communication commune et partagée autour des projets et ce, en privilégiant une économie de coûts et de moyens.

03

LE RAPPORT FINANCIER

PAGE 82

- 82** Le contexte 2018
- 82** L'exécution du budget
- 84** Le budget des opérations pour compte de tiers au 31 décembre 2018

Palais de justice de Saint-Malo
© Pascal Aimar

Le contexte 2018

Le plan de charge de l'APIJ a été marqué en 2018 par la mise en place d'un programme pénitentiaire considérable et d'un programme judiciaire étoffé.

L'effectif de l'APIJ a été augmenté en conséquence grâce à l'autorisation accordée à l'établissement par ses tutelles de dépasser de sept emplois le plafond d'emploi. En outre, le tribunal de Paris ayant été livré, les moyens humains consacrés au projet ont été transférés à l'APIJ en totalité.

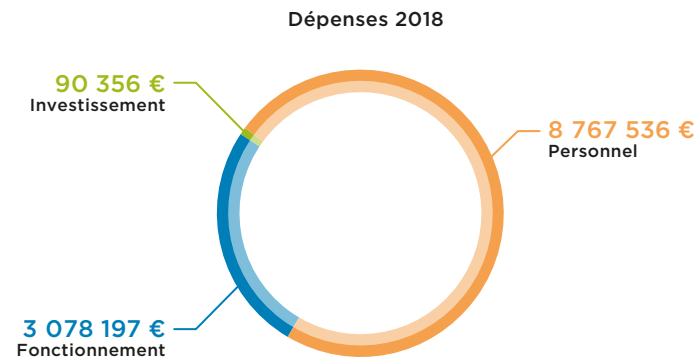
Par ailleurs, la convention de mandat avec le Conseil d'État pour la construction de la Cour nationale du droit d'asile et pour le tribunal administratif de Montreuil a conduit à un versement au budget de fonctionnement de l'APIJ.

Enfin, le bail de l'Agence s'étant achevé au 31 décembre 2018, l'APIJ a déménagé le 17 décembre dans ses nouveaux locaux, 67 avenue de Fontainebleau au Kremlin-Bicêtre.

Le budget de l'Agence a fait l'objet de trois budgets rectificatifs tout au long de l'année 2018, notamment en raison des évolutions importantes connues en cours de gestion.

L'exécution du budget

LES DÉPENSES



L'enveloppe « personnel »

Les dépenses de l'enveloppe « personnel », soit 8 767 536 €, représentent environ 73 % du budget global.

À compter du 16 mars 2018, le schéma d'emploi de l'APIJ, 114 équivalents temps plein travaillé (ETPT), a été augmenté de 7 unités pour tenir compte de l'important plan de charge de l'Agence.

In fine, la masse salariale a été inférieure aux prévisions, en raison essentiellement d'une mobilité importante des personnels et de décalages dans les calendriers de recrutements.

	CF 2016	CF 2017	CF 2018
Dépenses	11 231 285 €	11 808 815 €	11 936 089 €
Recettes	11 970 321 €	12 280 528 €	12 144 147 €
Soldes	739 036 €	429 337 €	208 358 €
Capacité d'autofinancement	517 805 €	1 016 503 €	279 172 €
Trésorerie (établissement et opérations)	2 251 787 €	2 682 997 €	3 766 331 €

Avec des recettes d'un montant de 12 144 447 € et des dépenses de 11 936 089 €, le solde de l'exercice 2018 de 208 358 € est excédentaire.

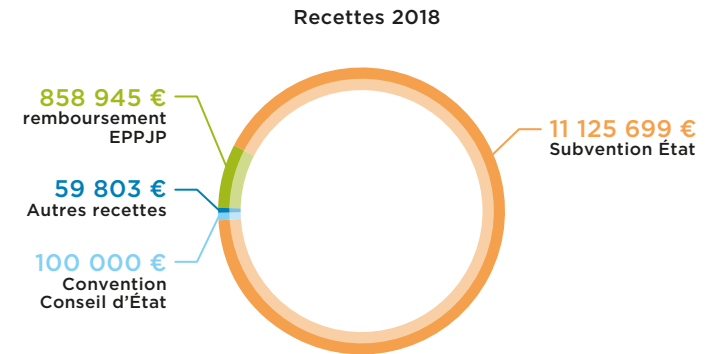
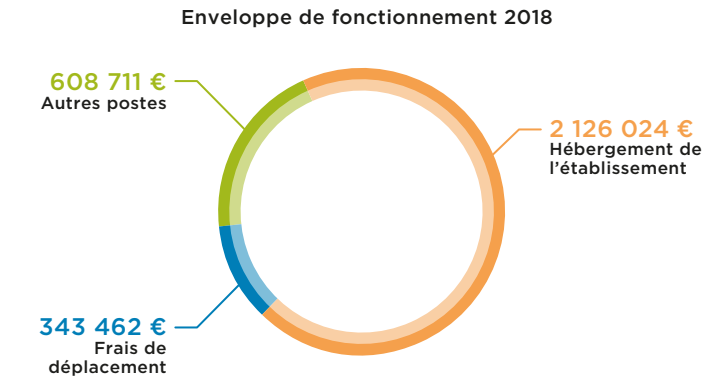
L'enveloppe « fonctionnement »

Les dépenses de l'enveloppe de fonctionnement représentent 25,8 % du budget global pour un montant de 3 078 197 € dont 608 711 € liés à l'hébergement et 343 462 € aux frais de déplacement.

Les dépenses d'investissement

Dans le cadre du déménagement de l'établissement dans de nouveaux locaux, différents dispositifs ont été conçus et mis en œuvre afin de moderniser l'environnement de travail du personnel :

- » un réseau wifi sécurisé a été mis en place pour permettre au personnel de gagner en autonomie au sein des locaux et un autre réseau sécurisé à destination des visiteurs a également été créé pour leur permettre de se connecter tout en préservant la sécurité et la confidentialité du réseau APIJ ;
- » la téléphonie et la visioconférence sur IP (Internet Protocol) ont été déployées sur le site d'OKABE. Facilité d'utilisation, débit internet important, économie, caractérisent ce système de téléphonie ;



- » un système sécurisé et économique d'impression a été mis en place, qui permet de renforcer la sécurité en garantissant le caractère confidentiel des documents imprimés et permet de réaliser, en outre, des économies.

Le niveau de dépense de 90 356 € est nettement inférieur aux prévisions car les prestations ont été réalisées en fin d'année 2018, voire en début d'année 2019. Ce glissement des décaissements d'un exercice sur l'autre a été pris en compte dans le budget initial de 2019.

LES RECETTES

Les recettes se sont élevées à 12 144 447 €.

Elles sont constituées de :

- » la subvention pour charge de service public, versée à hauteur de 11 125 699 € ;
- » le remboursement par l'EPPJP des dépenses de personnel et de fonctionnement réalisées par l'APIJ pour son compte, soit 858 945 € (compte tenu de la dissolution de l'EPPJP, ce remboursement était le dernier) ;
- » la mise en œuvre d'une convention avec le Conseil d'État à hauteur de 100 000 € ;
- » autres recettes diverses à hauteur de 59 803 €.

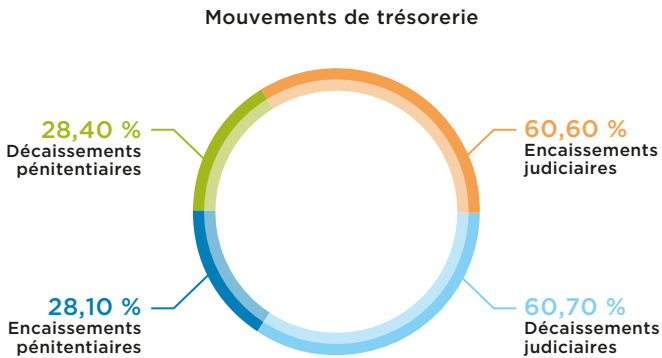
La trésorerie du budget de l'APIJ

Le solde de trésorerie à la fin de l'exercice 2018, pour le budget de l'établissement, s'établit à 2 984 302 €.

Le budget des opérations pour compte de tiers au 31 décembre 2018

Pour l'ensemble des opérations immobilières, l'APIJ agit dans le cadre d'un mandat délivré par un tiers : le ministère de la Justice. Ces opérations pour compte de tiers se pilotent par la trésorerie et sont imputées, en comptabilité, en compte de tiers. Elles n'ont donc pas d'effet sur le compte de résultat mais apparaissent dans le bilan et impactent la trésorerie de l'établissement.

— **La trésorerie des opérations immobilières**
— Le solde de trésorerie à la fin de l'exercice 2018, pour les opérations immobilières, s'établit à 872 029 €.



Palais de justice de Douai
© Pascal Aimar



Palais de justice de Poitiers
© Sergio Grazia

Liste des sigles utilisés

A

- AMO Assistance à maîtrise d’ouvrage
- APC Appel public à candidature
- APD Avant-projet détaillé

B

- BCT Bureau de contrôle technique
- BET Bureau d’études techniques

C

- CA Cour d’appel
- CC Cour de cassation
- CD Centre de détention
- CFE Coût final estimé
- CGPPP Code général de la propriété des personnes publiques
- CJD Centre des jeunes détenus
- CNEP Conseil national pour l’exécution de la peine
- CP Crédit de paiement
- CP Centre pénitentiaire
- CPH Conseil de prud’hommes
- CSI Commission de sécurité incendie
- CSL Centre de semi-liberté
- CSPS Contrôleur sécurité et protection santé

D

- DAP Direction de l’administration pénitentiaire
- DCE Dossier de consultation des entreprises
- DDT Direction départementale des territoires
- DDTM Direction départementale des territoires et de la mer
- DISP Direction interrégionale des services pénitentiaires
- DPJJ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
- DREAL Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement
- DSJ Direction des services judiciaires
- DUP Déclaration d’utilité publique

E

- EJP Engagement juridique de programme
- ETPT Équivalent temps plein travaillé

H

- HQE Haute qualité environnementale

J

- JAP Juge d’application des peines

L

- LOPSI Loi d’orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)

M

- MA Maison d’arrêt
- MAF Maison d’arrêt des femmes
- MAH Maison d’arrêt des hommes
- MOE Maîtrise d’œuvre
- MOP (LOI) Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d’ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d’œuvre privée

N

- NMI Nouveau marché d’ingénierie

O

- OPOL Opérations préalables à l’occupation des lieux
- OPR Opérations préalables à la réception et à la livraison

P

- PCI Poste de centralisation de l’information
- PEP Porte d’entrée principale
- PLU Plan local d’urbanisme
- POS Plan d’occupation des sols
- PPP Partenariat public-privé
- PRO (Phase) Projet

Q

- QSL Quartier de semi-liberté

R

- RIEP Régie industrielle des établissements pénitentiaires

S

SAFIRE	Système d'information pour l'animation de la formation interministérielle régionale
SAS	Structure d'accompagnement à la sortie
SAR	Service administratif régional
SAUJ	Service d'accueil unique du justiciable
SHON	Surface hors œuvre nette
SEP	Service de l'emploi pénitentiaire
SIRH	Système d'information de gestion des ressources humaines
SMPR	Service médico-psychologique régional
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SU	Surface utile

T

TASS	Tribunal des affaires de Sécurité sociale
TC	Tribunal de commerce
TCI	Tribunal du contentieux de l'incapacité
TDBI	Tableau de bord immobilier
TGI	Tribunal de grande instance
TI	Tribunal d'instance
TPE	Tribunal pour enfants

U

UVF	Unité de visite familiale
-----	---------------------------

V

VRD	Voirie et réseaux divers
-----	--------------------------



APIJ
Immeuble Okabé
67, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél.: +33 (0)1 88 28 88 00
www.apij.justice.fr

Directrice de la publication:
Marie-Luce Bousseton
Document édité par:
Marion Moraes, mission communication

Conception & réalisation graphique:
www.kazoar.fr

Crédit photographique de la couverture:
Palais de justice de Poitiers - © Sergio Grazia

Impression
Printcorp - 19050417



APIJ
AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

Immeuble Okabé
67, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél.: +33 (0)1 88 28 88 00
www.apij.justice.fr